QUATRE CONTRIBUTIONS À LA PROSOPOGRAPHIE DES MILICES ÉQUESTRES

CONSTANTIN C. PETOLESCU

Il y a quelques années, nous avons présenté un ample compte rendu sur l'ouvrage de H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, I (1976) — II(1977) — III(1980) [1]. À cette occasion, nous avons remarqué une série de similitudes dans les carrières de quelques officiers équestres de l'armée de la Dacie Inférieure ; c'est le point de départ de notre recherche.

P. AELIVS MARCIANVS

La carrière de ce personnage nous est révélée par une inscription mise au jour à Césarée, en Maurétanie [2] :

P(ublio) Aelio P(ubli) fil(io) Palatina (tribu) Marciano, praef(ecto) coh(ortis) I Augustae Bracarum, praeposito n(umeri) Illyricorum, trib(uno) coh(ortis) Ael(iae) expeditae, praef(ecto) al(ae) Aug(ustae) II Thracum, praeposito al(ae) Gemin(ae) Seba[[sten(ae)]], praeposito classis Syriacae et Augustae, praef(ecto) classis Moesiaticae, C(aius) Caesius Marcellus, veter(anus) ex dec(urione) alae II Thracum.

Selon H.-G. Pflaum [3], « P. Aelius Marcianus a inauguré ses milices équestres en qualité de préfet de la cohorte *I Augusta Bracarum*. Nous connaissons deux unités de ce nom qui ont appartenu toutes les deux, à l'époque qui nous intéresse, à l'armée de la Mésie Inférieure. L'une d'entre elles a été en garnison à Brețcu (Boretzk) sur la pente ouest des Carpates orientaux dans la province roumaine actuelle de Trei Scaune. L'autre a dû pendant un certain temps être déplacée en Bretagne, à preuve la pierre d'Eburacum [4], élevée par notre Marcianus aux dieux hospitaliers qui l'ont protégé en pays étranger. Comme cette dédicace que M. E. Birley a bien voulu nous signaler semble être le seul vestige du séjour de ce corps de troupes en Bretagne, à moins qu'on ne lui attribue également une tuile trouvée à Ebchester et publiée au CIL, VII, 1229, portant les lettres *[co]h. I Br.*, nous sommes portés à supposer que la cohorte a dû rentrer en Mésie Inférieure aussitôt accomplie sa mission en Bretagne, laquelle coïncidait peut-être avec les troubles auxquels Lollius Urbicus mit fin, en 143. Ce serait après ce retour que Marcianus aurait été nommé préposé au *numerus Illyricorum* en Dacie Inférieure, unité qui dès Antonin le Pieux fut transformée en aile de cavalerie régulière [5]. Cette donnée, ainsi que le surnom *Aelia* de la cohorte qu'il commandera ensuite permettent de fixer la date de ce cursus peux après Hadrien. ».

En acceptant l'argumentation de H.-G. Pflaum, H. Devijver considère que P. Aelius Marcianus exerça la charge de *praef(ectus) coh(ortis) I Augustae Bracarum* éventuellement en Mésie Inférieure (?) (le point d'interrogation appartient à H. D.). À l'occasion de cette première charge, on confia à P. Aelius Marcianus une autre commande : *praepositus n(umeri) Illyricorum*, donc

[1] SCIVA, 32, 1981, 4, p. 467—474. — Nous remercions très vivement MM. les Professeurs H. Wolff (Passsau) et H. Devijver (Antwerpen, Leuven) qui ont bien voulu relire notre article et nous faire part de leurs suggestions.

[2] CIL VIII 9358 (= ILS 2738). Cf. PIR², A-217 ; H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sour le Haut-Empire Romain*, I, Paris, 1960, p. 303—304, n° 125 ; Ph. Leveau, Antiquités africaines, 7, 1973, p. 162—164, n° 13 ; H. Devijver, PME, A-44 (cf. C. C. Petolescu, SCIVA, 32, 1981, 4, p. 468—471).

[3] H.-G. Pflaum, *loc. cit.*

[4] CIL VII 237 (= ILS 3598 ; RIB I 649). Voir E. Birley, JRS, 32, 1942, p. 139 ; idem, in *Corolla memoriae Erich Swoboda dedicata*, Graz-Köln, 1966, p. 62 n° 2 ; voir aussi J. M. Roldan, *Hispania y el ejército Roman. Contribución a la historia social de la España antigua*, Salamanca, 1974, p. 139. Cf. H. Devijver, PME, A-43 : « Fortasse non idem atque is qui sequitur ».

[5] Pflaum envoie à l'ouvrage de W. Wagner, *Die Dislokation der römischen Auxiliarformationen in den Provinzen Noricum, Pannonien, Moesien und Dakien von Augustus bis Gallienus*, Berlin, 1938, p. 51 sq. L'*ala* à laquelle on fait allusion est documentée par une inscription et une brique estampilée de Brâncovenești (I. I. Russu, dans *Actes du IXe Congrès international d'études sur les frontières romaines, Mamaia, 6—13 septembres 1972*, Bucarest-Köln-Wien 1974, p. 222—223 ; D. Protase, dans *Studien zu den Militärgrenzen Roms*, II, Köln-Bonn, 1977, p. 383—386).

DACIA, N.S., TOME XXXI, 1—2, 1987, P. 157—172, BUCAREST

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

d'une troupe de la Dacie Inférieure ; cette réalité explique l'hésitation de l'auteur de la prosopographie des milices équestres exprimée par ce point d'interrogation après le nom de la province (Mésie Inférieure) où aurait stationné la *cohors I Augusta Bracarum*.

La confusion de H.-G. Pflaum est explicable, si on prend en considération la complexité du système de l'organisation administrative de la Dacie romaine. On sait aujourd'hui qu'à l'époque de Trajan, une partie des territoires daces occupés par les Romains avait appartenu, du point de vue militaire et administratif, à la province de la Mésie Inférieure (il s'agit de l'est de l'Olténie, le sud-est de la Transylvanie, la Valachie et le sud de la Moldavie) [6] ; c'est seulement à partir du commencement du règne d'Hadrien que ces territoires (à l'exception de la Moldavie méridionale et de la plupart de la Valachie) ont été organisés comme une province à part — *Dacia Inferior* [7]. À cette occasion, les unités auxiliaires de l'armée de la Mésie Inférieure disloquées au nord du Danube, probablement dès l'époque des guerres daces de Trajan, formèrent l'armée de la nouvelle province.

Ainsi donc, l'unité en discussion appartenait à l'armée de la Dacie Inférieure ; on en fait mention dans le diplôme militaire du 13 décembre 140 : *I Brac(ar)aug(ustanorum)* [8]. Elle campait à Breţcu (dép. de Harghita), dans le sud-est de la Transylvanie, où elle laissa des estampilles tégulaires : COH I BRAC, COH BRAC et COH I BR [9]. Mais il ne faut pas la confondre avec sa presque homonyme *cohors I Bracarum*, qui resta de suite parmi les effectifs de la Mésie Inférieure [10].

En ce qui concerne le *numerus Illyricorum* [11], il stationnait lui-aussi dans le sud-est de la Transylvanie. En 129, un diplôme militaire (CIL XVI 75) fait mention de la présence d'une *vexillatio equitum Illyricor(um)* parmi les troupes de la Dacie Inférieure ; plus tard, en 140, le diplôme qu'on vient de mentionner (note 8) le désigne en tant que *numerus*. La transformation a eu lieu donc entre 129 et 140, probablement vers la fin du règne d'Hadrien [12] ; cet événement représente un *terminus post quem* pour la datation de la première milice équestre de P. Aelius Marcianus. Ultérieurement, à une date inconnue, cette unité tenait sa garnison à Brâncoveneşti, en Dacie Supérieure (Apulensis), étant désignée par le nom d'*ala numeri Illyricorum* [13]. Mais, selon nous, cette dénomination reflète seulement le fait que ce *numerus* était une formation de cavaliers [14] (en tout cas, la transformation de ce *numerus* en aile ne pourrait être attribuée à l'époque d'Antonin le Pieux) ; il en résulte donc que ce changement d'appellation ne pourrait lui non plus être utilisé comme *terminus post quem* pour fixer chronologiquement la carrière de P. Aelius Marcianus.

La commande de P. Aelius Marcianus sur deux unités militaires *(cohors I Bracaraugustanorum* et *numerus Illyricorum)* qui tenaient leurs garnisons dans des endroits voisins n'est pas sans analogie ; elle nous est attestée encore dans la province de la Dacie Inférieure [15]. Il apparaît donc improbable que la *cohors I Bracaraugustanorum* ait été transférée en Bretagne vers l'an 142. Il en résulte donc que la date-même de la commande de P. Aelius Marcianus en Dacie ne pourrait être plus rapportée à ce repère chronologique.

[6] B. Gerov, Klio, 37, 1959, p. 209–210.

[7] C. C. Petolescu, SCIV, 22, 1971, 3, p. 413 sqq. ; idem, Revue des études sud-est européennes, 21, 1983, p. 241–243.

[8] AE 1962, 264 (= IDR I 13 ; RMD (1978) 39). Cf. C. Cichorius, RE IV, 256 s.v. *cohors* ; B. Gerov, Klio, 37, 1959, p. 204–205 ; G. Bakó, SCIVA, 31, 1980, 4, p. 631–635.

[9] G. Bakó, *loc. cit.*

[10] B. Gerov, *loc. cit.*

[11] À propos de cette formation, la bibliographie : G. Bakó, SCIVA, 26, 1975, 1, p. 141–145 ; D. Protase, *loc. cit.* ; I. I. Russu, SCIVA, 28, 1977, 1, 93–103.

[12] Alors, d'autres formations irrégulières de Dacie sont désignées comme *numeri*. Ainsi, deux inscriptions de Praetorium des années 138 et 140 font mention d'un *numerus burgariorum et veredariorum Daciae Inferioris* (CIL III 13795, 13796 ; ILS 8909, 9180 ; IDR II 587, 588) ; de même, les *Suri sagittarii*, mentionnés comme tels par des inscriptions de l'an 138 de Bivolari (Arutela) (IDR II 575–576) et Răduţeneşti (IDR II 585), ont été organisés ultérieurement dans un *numerus* (IDR II 341, 350, 383, 529, 530). Les *numeri Palmyrenorum* de la Dacie Supérieure et Porolissensis sont attestés du temps d'Antonin le Pieux (C.C.Petolescu, SCIVA, 26, 1975, 3, p. 427 et SCIVA, 30, 1979, 1, p. 108 note 45). Dans le problème des *numeri*, voir spécialement H. Wolff, *Civitas Romana. Die römische Bürgerrechtspolitik von Bun, desgenossenkrieg bis zur Constitutio Antoniniana* (Habilitationschrift zur Erlangung der Lehrberechtigung in der Philosophischen Fakultät der Universität zu Köln) I, 1977, p. 376–386 (avec la bibliographie intégrale).

[13] Voir *supra*, note 5.

[14] CIL XVI 75 (= IDR I 10 ; 22 mars 129) : *vexillatio equitum Illyricor(um)* ; IDR I 13 (13 décembre 140) : *numerus equitum Illyricor(um)* ; CIL XI 393 (= ILS 2739) : *numerus equitum elector[um] ex Illyrico*. Voir les analogies citées par I. I. Russu, dans Acta Musei Napocensis [abrévié : AMN] 6, 1969, p. 174 : ἔπαρχον εἴλης ἱππέων ἀριθμοῦ Παλμυρηνῶν Πορολισσηνῶν (ILS 9472 = IG X (II/1) 146) ; *vet(eranus) ex n(umero) ala(e) Thracum* (CIL XIII 8818) ; *equitibus n(umeri) alae Firmae catafr(actariae) Aur(elianae)* (P. Goessler, Germania 15, 1931, p. 8 = AE 1931, 68).

[15] Voir les carrières des autres trois personnages, présentées dans cette étude. Voir aussi Nacéra Benseddik, *Les troupes auxiliaires de l'armé romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire*, Alger 1979, p. 104 : « un tel commandement [*praepositus* ; plus bas, note 155] était souvent une charge passagère cumulée, quelquefois, avec un autre commandement » (mais cette affirmation reste valable seulement pour l'envoie à la carrière de P. Aelius Marcianus).

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

Après cette charge accomplie en Dacie Inférieure, P. Aelius Marcianus fut avancé tribun de la *cohors Aelia expedita* [16]; son grade fait la preuve qu'il commandait sur mille hommes, ce qui equivalait donc avec la deuxième milice équestre. Il n'est pas sûr que cette unité ait stationné en Maurétanie Césarienne [17].

P. Aelius Marcianus accomplit sa troisième milice équestre en qualité de commandant de l'*ala Augusta II Thracum*, qui tenait sa garnison en Maurétanie Césarienne, dans la capitale de la province [18]. Dans la même province, il accomplit deux autres commandes : *praepositus al(ae) Gemin(ae) Seba[[sten(ae)]]* et *praepositus classis Syriacae et Augustae.*

De son nom complet *ala Pia Gemina Sebastena* [19], cette unité de cavalerie tirait son nom de celui d'une ville *Sebasté*, située dans la partie est de l'Empire romain (en Lydie, Paphlagonie, Pont ou Palestine) — où quelques villes portaient ce nom ; la plus connue d'entre elles fut *Samaria*, l'ancienne capitale du royaume d'Israël, à qui le nom de *Sebaste* (= *Augusta*) fut accordé par Hérode le Grand [20].

On a discuté de même sur le motif du martelage de l'« ethnicon » de cette troupe. P. Salama considérait que, à l'occasion de la compétition pour le trône impérial après la mort de Pertinax, la ville citée aurait tenu la part de Pescennius Niger — ce qui lui aurait attiré une action de répression de la part de Septime Sévère [21]; notre troupe serait rentrée en Afrique du nord honorée du nom de la cité conquise [22]. Mais c'est seulement une supposition sans fondement ; de plus, la ville en discussion fut élevée au rang de *colonia* par Septime Sévère lui-même *(Colonia Lucia Septimia Sebaste)* [23]. Ainsi donc, on ne pourrait prendre plus l'année 193 comme *terminus post quem* pour la date de la consécration de l'inscription de Césarée.

Le même auteur cité pense aussi que l'empereur Severus Alexander « avait, de quelque façon, favorisé cette unité. La suppression du mot *Sebastena* s'expliquerait alors par une mesure générale de martelage au moment où la mémoire du souverain fut abolie » [24] — ce qui ne semble aucunement probable ; on sait que dans une telle situation on damnait le surnom impérial, pas l'ethnicon de la troupe.

En réalité, les analogies pour la situation qui nous préoccupe ne manquent pas. Par exemple, le nom de la légion *III Gallica* est martelé dans deux inscriptions de la Syrie [25], à cause du fait que son légat avait aspiré sous Elagabal à la pourpre impériale (Cassius Dion, 79, 7) [26]; alors, l'unité fut supprimée, étant reconstituée à peine après la chute de cet empereur [27]. En 238, fut supprimée de même la légion IIIe Augusta de Numidie à l'ordre de Gordien III, étant reconstituée justement sous Valérien [28]; le nom de la légion est martelé dans quelques inscriptions [29]. Parmi les unités auxiliaires, on peut encore citer le cas de la cohors I Noricorum, dont le siège était

[16] Sur cette unité militaire, voir : C. Cichorius, RE IV, 284 s.v. *cohors* ; N. Benseddik, *op. cit.*, p. 55.

[17] E. Birley, in *Corolla memoriae E. Swoboda dedicata*, p. 62 n° 3. Cette unité est connue en outre seulement par une autre inscription : CIL VIII 21666 ; selon N. Benseddik, *loc. cit.* : „De toute façon, son absence du diplôme de Cherchell et le petit nombre (deux seulement) d'inscriptions maurétaniennes la mentionnant empêchent de la considérer avec toute certitude comme une troupe de l'armée de Césarienne". Mais, ainsi qu'en remarque H. Devijver (Latomus 43, 1984, p. 588), le fait qu'une unité n'est pas mentionnée dans un diplôme militaire, ne permet pas de conclure que la troupe en question n'était pas cantonnée dans cette province. D'ailleurs, le diplôme de Cherchel mentionné par N. Benseddik, date du 24 novembre 107 (CIL XVI 56) ; or, la *cohors I Aelia expedita* a été créée *ultérieurement*, sans doute sous Hadrien. - On pourrait éventuellement identifier cette unité avec la *cohors I Aelia singularium*, qui tenait sa garnison à Auzia, dans la Maurétanie Césarienne (N. Benseddik, *op. cit.*, p. 63-64) ; le qualificatif *expedita* montrerait que l'unité avait momentanément déposé ses bagages en vue d'une action militaire rapide (cf. Tacite, Annales 1, 50, 12 : *Caecina cum expeditis cohortibus praeire... iubetur* ; voir aussi Thesaurus Linguae Latinae V, 1623)(N. Benseddik, *op. cit.*, p. 49-50).

[18] RE I, 1265 s.v. *ala* (C. Cichorius) ; P. Salama, Libyca 1, 1953, p. 231-261 (spécialement p. 245-253) ; E. Birley, in *Corolla...*, p. 62 n° 3 ; Ph. Leveau, Ant. africaines, 7, 1973, p. 156-171 ; N. Benseddik, *dp. cit.* p. 43-47.

[19] RE I, 1260 ; N. Benseddik, *op. cit.*, p. 40-42, 207-210 (n°s 47-56).

[20] P. Salama, *loc. cit.*, p. 245-246.

[21] Voir aussi Hist. Aug., Severus, 9 : *Antiochensibus iratior fuit, quod et administrantem se in Oriente riserant, et Nigrum etiam victu iuverant ; denique multa his ademit, Neapolitanis etiam Palaestinensibus ius civitatis tulit, quod pro Nigro diu in armis fuerant.*

[22] P. Salama, *loc. cit.*, p. 246. Selon cet auteur, l'aile en cause serait arrivée en Maurétanie Césarienne seulement sous le règne de Septime Sévère ; le camp de la Kherba des Ouled Hellal aurait été construit en 201 spécialement pour cette troupe (voir *infra* note 37). Mais cette conclusion est infirmée par la datation de la carrière de P. Aelius Marcianus au IIe siècle : N. Benseddik, *op. cit.*, p. 41.

[23] Brigitte Galsterer-Kröll, in Epigraphische Studien, 9, 1972, p. 140, n° 532. Cf. Ulpien, Dig. 50, 15, 1 : *Divus quoque Severus in Sebastenam civitatem coloniam deduxit.*

[24] P. Salama, *loc. cit.*, p. 260, note 183 : en réalité, deux inscriptions de Césarée (CIL VIII 21039 ; AE 1966, 596) conservent intact le surnom impérial *Severiana*.

[25] CIL, III 206 (= ILS 5865) ; AE 1934, 276.

[26] Voir le commentaire de l'inscription ILS 2314, note 1.

[27] E. Ritterling, RE XII, 1526 sqq., s.v. *legio* ; A. Passerini, DizEp, IV (1949), s.v. legio, p. 558.

[28] A. Passerini, *loc. cit.*

[29] CIL VIII 3 (= IRT 895), 2467 (= 17955), 2486 (= ILS 2625), 2494 (= ILS 2636), 2624 (= ILS 4323), 2749, 7049 (= ILS 1177 ; ILAlg. II 633) ; AE 1956, 123-124.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

dans la Pannonie Inférieure [30]; ayant en vue que les inscriptions dont on fait mention date de l'an 240, il est probable que l'unité lia son nom d'une action ignoble, éventuellement à l'occasion des rébellions militaires lors du règne de Gallien [31].

Selon nous, on doit à des motifs semblables le martelage du nom de l'ala Gemina Sebastena de l'inscription de Césarée; nous aurions en vue, comme dans le cas de la légion IIIe Augusta stationnée dans la province voisine de la Numidie, les événements de 238. A cette occasion, les inscriptions plus en vue ont eu probablement à souffrir à la suite de l'ordre de damnation des noms des unités rébelles.

Il reste à discuter à propos de l'autre épithète de l'unité : *Gemina;* c'est éventuellement la preuve que l'unité est née de la fusion de deux unités [32] — de qui l'une pourrait être l'*ala I Fl(avia) Sebastenorum*. Cette troupe est attestée par deux inscriptions de Timgad (Numidie) [33], où on fait connaître la carrière de C. Annius Flavianus, *proc(urator) c(entenarius) splend(idae) prov(inciae) Karthag(iniensis);* ainsi, nous apprenons que, à l'occasion de l'exercitation de ses milices équestres, il a été *praefec(tus) coh(ortis) III Raetorum* (en Cappadoce), *trib(unus) leg(ionis) III Italicae* — occasion avec laquelle il fut *donis militarib(us) donatus bello Germanico II* (années 178—180), enfin *praef(ectus) alae I Fl(aviae) Sebastenorum* (donc, il exercita sa troisième milice équestre vers 181—183 [34]). Si notre supposition sera confirmée, cela signifierait que la fusion de cette aile avec une autre troupe s'était produite après 181—183, mais avant 201 — quand l'unité est déjà attestée avec le nom complet *ala Pia Gemina Sebastena* [35]. Mais, pour cela, il faudrait détenir au moins la preuve que l'*ala Flavia Sebastenorum* siégeait en Maurétanie Césarienne.

Mais, c'est exactement l'inscription de 201 ci-dessus mentionnée qui nous offre une suggestion. Ici, *Pia* ne semble pas être purement et simplement un épithète, mais une sorte de gentilice dérivé du nom officiel d'Antonin le Pieux (Imp. Caesar T. Aelius Hadrianus Antoninus Augustus Pius); il serait donc possible que l'aile en discussion soit plutôt une création de ce prince [36] etnon justement de Se ptime Sévère comme le croit P. Salama [37].

Donc, de l'ensemble des dates mises en discussion jusqu'ici, il résulte qu'il n'y a pas de données sûres pour fixer un cadre chronologique pour les milices équestres de P. Aelius Marcianus; en tout cas, elles ne datent pas avant le règne d'Antonin le Pieux [38], mais aussi ne dépassent pas le IIe siècle — si on prend en considération le fait qu'aucune des troupes mentionnées par l'inscription de Césarée ne se pare pas de l'un des surnoms impériaux si fréquents au IIIe siècle [39].

L'inscription de Césarée en l'honneur de P. Aelius Marcianus nous informe de même qu'il détenait aussi une commande — toujours avec le titre de *praepositus* — d'une escadre navale [40] des flottes syriaque et égyptienne [41].

Cette circonstance attire notre attention sur une autre inscription de la Maurétanie Césarienne dédiée à Ti. Cl. Priscianus, *proc. Aug. provinciae Pannoniae Superioris, proc. regni Norici, proc. XX hereditatium, proc. provinciae* (il s'agit évidemment de la Maurétanie Césarienne), par un *Q...n...io/rius Severus, praef(ectus) coh(ortis) Sigambrorum, praepositus classibus...* [42];

[30] CIL III 10279 : *coh. I [[Nor.]] Antoniniana eq.*; AE 1947, 27 : *[[coh. I Noric.]] Gordiana eq.*

[31] En échange, les unités militaires qui restèrent attachées à l'empereur Gallien portent plusieurs fois l'épithète *pia fidelis* (inscriptions et monnaies).

[32] Voir N. Benseddik, *op. cit.*, p. 17, note 42. Sur ce titre, voir E. Birley, *A Note on the title « Gemina »*, JRS, **18**, 1928, p. 56—60.

[33] CIL VIII 17900 (= ILS 1436); J. Marcillet-Jaubert, BACTH (N.S.) 4, 1968, p. 241—245, n° 1 (= AE 1969—1970, 704).

[34] PIR², A-647 : H. Devijver, PME, A-120. Ce personnage semble être attesté aussi par une troisième inscription, également de Thamugadi : H. Pavis d'Escurac, Ant. africaines, 15, 1980, p. 194 et note 9 (= AE 1980, 959).

[35] P. Salama, Libyca, 1, 1953, p. 239; AE 1954, 143 b.

[36] La suggestion nous en est offerte par le nom de la ville de Canusium, *[col]onia Aurelia [Au]g(usta) Pia* (CIL IX 344; cf. H.-G. Pflaum, ZPE 17, 1975, p. 260, 261), fondation d'Antonin le Pieux : le nom *Aurelia* rappelle le gentilice d'Antonin le Pieux avant son adoption (voir J. Gascou, *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique Proconsulare de Trajan à Septime Sévère*, Rome, 1972, p. 123—124 avec note 1 et p. 143 avec note 8).

[37] Libyca, 1, p. 247—250 : « L'Ala Sebastena semble bien être une création de Septime Sévère en Maurétanie Césarienne, puisque en l'année 201 un camp est spécialement construit pour la recevoir, ce qui laisse à penser qu'elle venait peut-être de débarquer d'Orient » (voir aussi note 22).

[38] Voir note 36. Il nous semble significatif que notre personnage porte le *praenomen* et le *nomen* de l'empereur Hadrien; il est de même le fils d'un *P(ublius)* — d'où il résulte qu'on avait accordé le droit de cité à son père par cet empereur.

[39] Parmi les unités mentionnées par l'inscription honoraire de P. Aelius Marcianus, seule l'*ala Sebastena* est attestée ultérieurement ornée de surnoms impériaux : voir J. Fitz, *Honorific Titles of Roman Military Units in the 3rd Century*, Budapest-Bonn, 1983, p. 123 n°s 518—519 (*Severiana*), 192 n° 764 (*Valeriana Galliena*).

[40] Cf. CIL III 1919 (= ILS 2770) : *praepositus classis Misenatium*, voir B. Dobson, *Die Primipilares* (Beiheft der Bonner Jahrbücher, 37), Köln-Bonn, 1978, p. 267 n° 151 (« wahrscheinlich ist aber, daß es sich hier um eine Vexillatio handelt »); CIL VIII 14854 (= ILS 2764) : *praepositus reliquationi classis praetoriae Misenatium piae vindicis* (Dobson, *op. cit.*, p. 301 n° 205).

[41] Fiebiger, RE III, 2642 s.v. *classis*.

[42] CIL VIII 9363 (= ILS 1351)

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

corroborée avec la carrière de Ti. Cl. Priscianus [43], il résulte que la commande de ce Severus sur la *cohors IIII Sygambrorum* (dont le siège était en Maurétanie Césarienne) date après 170 [44]. Il est possible que notre Severus exerça aussi — probablement peu de temps après — la commande d'une escadre navale ; l'utilisation du pluriel *(praepositus classibus . . .* ; dans le cas de l'inscription de P. Aelius Marcianus, le singulier *classis* n'est pas correct : *praeposito classis Syriacae et Augustae)* montrerait que les effectifs navals de sous la commande de ce Severus provenaient d'au moins deux flottes différentes — et nous pensons toujours aux flottes syriaque et égyptienne, d'où avaient été détachées aussi les forces commandées par P. Aelius Marcianus.

Ces observations commencent à marquer le cadre chronologique de la carrière africaine de P. Aelius Marcianus : probablement vers l'an 170. Si on prend en considération que de tels effectifs ont été apportés justement de la Syrie et de l'Égypte, il semble qu'à la date de la rédaction de l'inscription en discussion la *classis Africana Commodiana Herculea* [45] n'existait pas encore — ce qui serait un autre indice chronologique *(ante quem)* pour la datation de cette carrière.

La concentration de tels effectifs sous la main de P. Aelius Marcianus semble indiquer que la province de la Maurétanie Césarienne traversait une situation difficile ; cet état de choses pourrait s'identifier avec celui du règne de Marc-Aurèle, vers 174, sans doute en relation avec la situation générale d'insécurité créée par l'invasion des Maures rifains en Espagne [46]. Nous suivons dans ce problème l'opinion plus ancienne d'Anton v. Premerstein, selon lequel la présence de ces effectifs navals à Césarée daterait de l'époque de Marc-Aurèle [47].

Tout de suite après, probablement vers 180, P. Aelius Marcianus fut de nouveau envoyé dans les contrées où il avait commencé sa carrière, cette fois-ci en qualité de préfet de la flotte danubienne *(praefectus classis Moesiaticae).* À cette occasion, C. Caesius Marcellus, *veter(anus) ex dec(urione) al(ae) II Thracum* — sans doute son ancien subalterne du temps de la troisième milice équestre —, lui consacra la dédicace de Césarée. L'inscription indique l'imminence du départ de notre personnage, car il avait déjà reçu sa nomination de préfet de la flotte danubienne.

T. ANT(ONIVS) CL(AVDIVS) ALFENVS ARIGNOTVS

La carrière de cet autre personnage nous est connue de deux inscriptions en grec mises au jour à Thyatire, en Lydie [48] :

CIG, 3497 = *IGRR*, IV, 1213 = *ILS*, 8853 : Ἀγαθῇ τύχῃ. | [Τ(ίτον)] Αντ(ώνιον) Κλ(αύδιον) Ἀλφ(ῆνον) Ἀρίγνωντον, τὸν | κράτιστον ἐπίρτοπον τοῦ Σεβ(αστοῦ) | ἄρ[κ]ης Λειβιανῆς, ἔπαρχον εἴλης |5 δευτέρας Φλ(αουίας) Ἀγριππιανῆς, πραιπό| σιτον εἴλης σιγ[γ]λαρίων, χιλίαρχον | σπείρας πρώτης Κιλίκων, πραιπόσιτον | σπείρας πρώτης Γαιτούλων, ἔπαρχον | σπείρας δευτέρας Φλ(αουίας) Νουμιδῶν, πραι |10 πόσιτον σπείρ[α]ς δευτέρας Φλ(αουίας) Βεσσῶν, | σπείρας ἀνν[ώ]νης θεοῦ Ἀντωνείνου | [καὶ λ]ιμένων Σελευκείας Πει[ε]ρ[ί]ας, ἱππέα Ῥω[μ]α[ί]ων, τρίβου Κυρείνα, ὑπατικῶν συγγε | νῆ, υἱὸν καὶ ἔκγονον ἀρχιερέων Ἀσίας, |15 ἀδελφιδοῦν Ἀλφ(ήνου) Ἀπολλιναρίου ἐπὶ κῆν|σον τοῦ Σεβ(αστοῦ), νεωκόρ[ο]ν τῆς λαμπροτά | της Κυζικηνῶν μητροπόλεως, λογι | στὴν Σελευκείας Πειερίας καὶ Ἀλεξαν | δρείας κατ' Ἴσσον καὶ Ῥώ[σ]σου καὶ τῆς |20 [τῶν] Τραϊανῶν πόλεως καὶ Τροπησίων | καὶ τῆς [κ]ολωνείας, ἐν πάσαις ὑπ[η]ρεσίαις [σ]τρα | τιωτικαῖς γεγονότα, τὸν ἱέρεα τοῦ προ | πάτορος θεοῦ Τυρίμνου, | οἱ βαφεῖς.

CIG, 3484 = IGRR, IV, 1204 : A. Ἀγαθῇ τύχῃ· | Αὐτ(οκράτορα) Κ(αίσαρα) Μ(άρκον) Αὐρ(ήλιον) Σεου(ῆρον) | Ἀντωνεῖνον | Σεβ(αστὸν) Εὐσ(εβῆ) Εὐτυχῆ, |5 Τ(ίτος) Ἀντ(ώνιος) Ἀλφῆνος Ἀρίγνωτος, | ἀπὸ τριῶν | χιλιαρχιῶν, | τὸν ἴδιον κύριον | καὶ τῆς πόλεως |10 κτίστην, ὁ ἱερεὺς | τοῦ θεοῦ καὶ νε | ωκόρος τοῦ Σεβ(αστοῦ) | καὶ ἐπίτροπος Σε | βαστοῦ ἄρ[κ]ης Λιου | [ια]νῆς.

B. Τὸν γῆς καὶ θα | λάσσης δεσπότην | Αὐτ(οκράτορα) Καίσ(αρα) Μ(άρκον) Αὐρ(ήλιον) Σεουῆρον | Ἀντωνεῖνον |5 Παρθ(ικὸν) μέ(γιστον), Βριτ(αννικὸν) μέγ(ιστον), | Γερμ(ανικὸν) μέγ(ιστον), πατέρα πατρίδος, τὸν | ἑαυτοῦ καὶ τῆς | πόλεως εὐεργέτην, | Τ(ίτος) Ἀντ(ώνιος) Ἀλφῆνος |10 Ἀρίγνωτος, τὸ | τρίτον

[43] H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 438—440 n° 175 (en 168, il était à peine procurateur du Norique) ; B. E. Thomasson, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletian* II, Lund 1960, p. 283.

[44] H. Devijver, PME, S-98 ; cf. N. Benseddik, *op. cit.*, p. 64 (pour l'unité militaire).

[45] RE III, 2642 ; H. Pavis d'Escurac, dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris, 1974, p. 397, sqq.

[46] Pour ce problème, voir M. Benabou, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976, p. 149 sqq.

[47] Klio, 1912, p. 171. Voir aussi H.D.L. Viereck, *Die römische Flotte. Classis Romana*, Herford, 1975, p. 257.

[48] PIR², A-821 ; H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 576—579 n° 218 ter (= 309) ; L. Robert, *Études anatoliennes*, Amsterdam 1970, p. 124—127 ; H. Devijver, PME, A-132 ; F. Bérard, MEFRA, 96, 1984, p. 319—323. Pour le nom *Cl(audius)* et non *Cl(audia tribu)*, voir maintenant G. Forni, *Le tribù Romane* III, 1. *Le Pseudo-tribù*, Rome 1985, p. 381 (information bibliographique : H. Devijver) ; voir aussi F. Bérard, MEFRA, 96, 1984, p. 323.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

χιλίαρχος, | ὁ ἱερεὺς τοῦ θεοῦ | καὶ νεωκόρος | τοῦ Σεβ(αστοῦ) |[15] καὶ ἐπίτροπος Σε | βαστοῦ ἄρκης Λιουι | ανῆς.

La première inscription citée est plus complète[49]. Elle a été dédiée à T. Ant. Cl. Alfenus Arignotus par les teinturiers de Thyatire, à l'époque où il était *praefectus Augusti arcae Livianae*. Son *cursus honorum* continue en ordre descendant : premièrement les fonctions militaires (sous Marc-Aurèle[50]), puis les dignités civiles.

Les deux autres sont dédiées à l'empereur Caracalla : *A* — probablement peu après l'adoption de celui-ci au pouvoir, *B* — à l'occasion du passage de l'empereur à Thyatire, en 215. L'ordre des fonctions est direct : après la mention que notre personnage a accompli les trois milices équestres, il suit l'indication, également lapidaire, des fonctions civiles, dont la plus importante, éventuellement encore en cours à la date de la dédicace de l'inscription à l'empereur, était celle de *praefectus arcae Livianae*.

Notre personnage commença sa carrière militaire en qualité de préfet de la *cohors II Flavia Numidarum* ; cette troupe tenait sa garnison en Dacie Inférieure, sur l'Olt, à Feldioara[51]. De l'inscription nous apprenons qu'on lui confia une autre charge, celle du *praepositus cohortis II Fl. Bessorum*, dans la même province ; cette unité tenait sa garnison à Cineşor, également sur l'Olt, dans le sud de la Transylvanie[52].

A. v. Premerstein[53], accepté par H.-G. Pflaum[54], croyait que notre Alfenus Arignotus avait assuré, au temps de cette commande, la surveillance du ravitaillement dans les ports de Séléucie de Piérie à l'occasion de l'expédition de Marc-Aurèle contre le rebelle Avidius Cassius (a. 175),

[49] Cette inscription comporte quelques difficultés de lecture. Ainsi ΑΝΝΟΝΙΙΣ, dans la ligne 10, a été corrigée en ἀνν[ώ]νης. Pour ΣΠΕΙΡΑΣ, au début de la meme ligne, A.v. Premerstein (JÖAI, 13, 1910, p. 205) restituait [ἐ]π[α]ρ[χος] ; en échange, A. v. Domaszewski proposait [ἐ]πὶ [τ]ῆς ἀνν[ώ]νης (*Die Annona des Heeres im Kriege*, dans Ἐπετύμβιον, *Heinrich Swoboda dargebracht*, Reichenburg, 1927, p. 17 et note 4 : « Vor λιμένων darf nicht καὶ ergänzt werden ». F. Bérard, *loc. cit.*, p. 320, oscile entre la lecture de Domaszewski et ἐπάνω ἀνν[ώ]νης (« Mais il faut en tout cas renoncer à ἔπαρχος, qui ne présente guerre de lettres communes avec σπείρας et serait sans analogie dans la titulature des *praepositi annonae* »). Selon nous, on peut restituer ἐπ[ί]τρ[οπο]ς ; voir plus bas, note 68.

[50] A. von Premerstein montre que, puisque M. Aurelius Severus Antoninus Augustus (Caracalla) recevait les deux dédicaces comme empereur regnant, il ne pouvait être le *Divus Antoninus* de l'inscription CIG 3497 ; ce dernier était donc Marc-Aurèle. Mais R. Cagnat, IGR IV 1213 (note 5) proposa, sans autre argumentation, Caracalla. Cette idée a été récemment reprise par F. Bérard, MEFRA, 96, 1984, p. 321 sqq. Selon cet auteur, « l'âge d'Arignotus pose problème : s'il avait 30 ans en 175, au moment de l'expédition contre Avidius Cassius, il en avait 70 à l'époque du voyage de Caracalla. Un si grand écart chronologique reste difficilement explicable, même s'il est théoriquement possible ». « Il est donc nécessaire de remettre en cause l'interprétation habituellement proposée pour Θεὸς Ἀντωνεῖνος. Cette titulature désigne plus normalement Caracalla . . . L'empereur divinisé pourrait donc n'être autre que Caracalla, ce qui présente l'avantage de réduire considérablement la chronologie de la carrière d'Arignotus. L'inscription ne serait alors que de quelques années postérieure aux deux dédicaces élevées du vivant de l'empereur ». « On peut alors rétablir ainsi le fil des événements : au moment de la campagne de Caracalla, Arignotus est préfet d'aile en Syrie . . . Satisfait de ses services, Caracalla le nomme ensuite *procurator arcae Livianae*, probablement, mais non plus nécessairement, en Asie Mineure. Les deux dédicaces de Thyatire pourraient alors commémorer cette faveur de l'empereur (τὸν ἑαυτοῦ καὶ τῆς πόλεως εὐεργέτην). Mais comme elles donnent une version très condensée de la carrière d'Arignotus, elles ne mentionnent pas explicitement le poste de *praepositus annonae*, compris dans l'indication globale des trois milices. Quelques années plus tard, après la mort de Caracalla, une inscription est élevée à Thyatire en l'honeur d'Arignotus ; elle comprend très naturellement la fonction d'[ἐπὶ τῆς] ἀνν[ώ]νης θεοῦ Αντωνείνου. On ne sait s'il était encore *procurator arcae Livianae* » (p. 322). En réalité, cette construction logique nous semble risquée. Sans doute, l'inscription CIG 3484 = IGR IV 1204 (B) date le plus tôt de l'an 213, à cause du titre *Germanicus maximus* (l'absence des titres *Arabicus* et *Adiabenicus*, fréquents après la mort de Septime Sévère, n'est pas significative) (voir R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*[4], Paris, 1914, p. 209 ; J. E. Sandys, *Latin Epigraphy*, London, 1927, p. 248 [Groningen, 1969] ; A. Calderini, *Epigrafia*, Torino, 1974, p. 345 ; P. Kneissl, *Die Siegestitulatur der römischen Kaiser*, Göttingen, 1969, p. 159—163 ; A. Mastini, *Le titolature di Caracalla e Geta attraverso le inscrizioni*, Bologne 1981, p. 54—55, 118 sqq.) ; mais il est évident qu'elle fut élevée avant même le passage de l'empereur Caracalla à Thyatire (pour les manifestations d'adulation occasionnées par cette visite, voir B. Levik, dans *Hommages à Marcel Renard*, II. Collection Latomus 102, Bruxelles, 1969, p. 429 sqq.). D'autre part, le texte A de l'inscription CIG 3484 = IGR IV 1204 a été gravé à une date sensiblement antérieure, éventuellement à l'occasion de l'adoption de Caracalla au pouvoir (à cause de l'absence des titres triomphaux de l'empereur) ; or, du texte cité, il résulte que notre personnage avait déjà accompli les milices équestres (ἀπὸ τριῶν χιλιαρχιῶν). De même, l'absence du surnom *Antoniniana* de la nomenclature des unites mentionnées par le *cursus honorum* d'Arignotus est éloquente : notre personnage effectua ses milices avant le règne de Caracalla (par exemple, la *cohors II Flavia Numidarum*, dont le siège était à Feldioara, dans la Dacie Inférieure, est attestée avec le surnom *Antoniniana* : I. Pop, SCIVA, 26, 1975, 1, 141—146 ; voir *infra*, note 51).

[51] C. Cichorius, RE IV, 320 s.v. *cohors* ; W. Wagner, *Dislok.*, p. 173—174 ; D. Tudor, *Oltenia romană*[4], Bucarest, 1978 [abréviée : OR[4]], p. 336 ; J. Beneš, *Auxilia Romana in Moesia atque in Dacia. Zu den Fragen des römischen Verteidigungssystems im unteren Donauraum und in der angrenzenden Gebieten*, Prague, 1978, p. 47. Confondue longtemps avec la *cohors II Nervia Pacensis Brittonum milliaria*, attestée par des briques estampillées mises au jour dans le camp de Buciumi, en Dacie Porolissensis (voir I. I. Russu, SCIV, 10, 1959, 2, p. 305—317) ; en réalité, sa garnison était à Feldioara, sur l'Olt, au sud de la Transylvanie (I. Pop, SCIVA, 26, 1975, 1, p. 141—146). Voir aussi note 58 (*infra*).

[52] C. Cichorius, RE IV, 254 s.v. *cohors* ; W. Wagner, *Dislok.*, p. 97 ; I. I. Russu, AMN, 4, 1967, p. 86—88 ; D. Tudor, OR[4], p. 335—336 ; J. Beneš, *Auxilia*, p. 18.

[53] A. v. Premerstein, JÖAI, 13, 1910, p. 205.

[54] H.-G. Pflaum, *op. cit.*, p. 577—578.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

à laquelle auraient participé aussi ces deux troupes [55]. Cette opinion fut rejetée il y a déjà plus d'un demi-siècle par L. Robert ; en identifiant l'une des villes dont les finances Arignotus fut *curator* (λογιστής) avec Tropaeum Traiani de la Mésie Inférieure, il arrivait à la conclusion : « on va voir que, après mon identification, cette hypothèse [il s'agit de l'hypothèse de Premerstein, n.n.] perd son appui et qu'il est au contraire très probable que, si Arignotus a été *curator* en Mésie, c'est qu'il y a séjourné avec ses troupes » [56] ; en réalité, ces cohortes appartenaient toutes les deux à l'armée de la Dacie Inférieure, mais cette précision en plus ne change aucunement la viabilité de l'observation du grand épigraphiste : les cohortes *II Flavia Bessorum* et *II Flavia Numidarum* n'ont jamais quitté leur province (Dacie Inférieure) [57] comme l'affirmaient quelques historiens [58].

T. Ant. Cl. Alfenus Arignotus accomplit sa deuxième milice équestre en qualité de χιλίαρχος σπείρας πρώτης Κιλίκων [59] dans la Mésie Inférieure. De la même époque date aussi la charge de πραιπόσιτος σπείρας πρώτης Γαιτούλων [60] ; ce fait s'est passé sans doute à l'occasion de l'invasion des Costoboces vers l'an 170 [61]. De la même circonstance est liée aussi la fonction de *curator* τῆς [τῶν] Τραιανῶν πόλεως καὶ Τροπησίων καὶ τῆς [κ]ολωνείας : ici L. Robert identifiait Τραιανῶν πόλις καὶ Τροπησίων avec Tropaeum Traiani [62], car cette ville ne pourrait pas être trop éloignée du lieu de garnison des deux unités [63]. Quant au mot (au génitif) [κ]ολωνείας, L. Robert proposait, à titre d'hypothèse, [Ἀπ]ολωνείας [64].

La troisième milice équestre d'Arignotus est représentée par la commande comme ἔπαρχος εἴλης δευτέρας Φλ(αουίας) Ἀγριππιανῆς, dont le siège était probablement en Syrie [65] ; en même temps, il cumula la charge de πραιπόσιτος εἴλης Σιν[γ]λαρίων, unité dont le siège était dans la même province [66]. C'est alors qu'il détint aussi la fonction de *curator* de plusieurs cités de la Syrie : λογιστής Σελευκίας Πειερίας καὶ Ἀλεξανδρείας κατ' Ἴσ[σ]ον καὶ Ῥω[σ]σου [67].

C'est à la même époque (éventuellement avant la troisième milice) qu'on peut situer du point de vue chronologique une autre mission d'Arignotus : ἐπ[ί]τρ[οπο]ς ἀνν[ώ]νης Θεοῦ Ἀντονείνου

[55] *Ibidem* : « Mais, étant donné qu'il assura également, comme v. Premerstein l'a justement remarqué, la surveillance du ravitaillement de Marc-Aurèle dans les ports de Séléucie de Piérie, par où arrivaient les vaisseaux de transport, nous pouvons conclure que cet empereur a emmené avec lui du front du Danube ces deux unités, quand il dut se retourner contre Avidius Cassius, lors de la révolte de ce gouverneur de Syrie en 175. Nous sommes donc, par exception, en état de fixer exactement le commencement de ce *cursus* ... » ; en réalité, comme on verra plus bas, cet événement représente un repère seulement pour encadrer chronologiquement la troisième milice équestre de ce personnage (voir les observations auxquelles renvoie notre note 68). À l'opinion de Pflaum adhère aussi H. Devijver, PME, p. 107.

[56] Istros I (2), 1932, p. 218 note 3 ; voir aussi plus bas, notre note 62.

[57] Voir dans ce sens aussi I. I. Russu, AMN, 4, 1967, p. 87—88, note 11.

[58] A. v. Premerstein et H.-G. Pflaum, *loc. cit.* plus haut (notes 53 et 54). D. Tudor, OR² (1958) et OR³ (1968) était du même avis ; dans la dernière édition de cet ouvrage (OR⁴, p. 336), influencé par l'observation de Russu (cité par nous *supra*, note 57), D. Tudor renonçait à l'opinion antérieure, persistant pourtant dans l'idée fausse que l'unité des Numides (*cohors II Flavia Numidarum*) aurait été envoyée en Orient pour la guerre contre les Parthes (persistance « explicable », car Russu, *loc. cit.*, s'était occupé seulement de la *cohors II Flavia Bessorum* !).

[59] Pour cette unité, RE IV, 270 ; Wagner, *Dislok.*, p. 119—120 ; plus récemment, A. Aricescu, *Armata in Dobrogea romană*, Bucarest, 1977, p. 57—58 ; J. Beneš, *Auxilia*, p. 24—25 ; H. Devijver, ZPE 47, 1982, p. 173 sqq., 184 sqq.

[60] RE IV, 287. On ne connait pas une unité militaire de ce nom dans la Mésie Inférieure ; c'est pourquoi, il est très probable qu'il s'agisse de l'*ala I Flavia Gaetulorum* (dans ce sens, cf. Pflaum, *Carrières* I, p. 167—168 n° 72, où il s'agit d'une confusion similaire) ; pour cette troupe de cavalerie, voir I. Piso, Dacia (N.S.), 20, 1976, p. 252—263 ; A. Aricescu, dans *Epigraphica. Travaux dédiés au VIIe Congrès international d'épigraphie grecque et latine*, Bucarest, 1977, p. 242 sqq. ; idem, *Armata*, p. 51—52 (cf. C. C. Petolescu, SCIVA, 32, 1981, 4, p. 473) ; J. Beneš, *Auxilia*, p. 8. Il s'agit, sans doute, d'une commande temporaire, avec un titre provisoire (*praepositus*) ; dans le cas contraire, pour une commande normale, cette charge lui aurait valu sa troisième milice équestre (*praefectus alae I Gaetulorum*).

[61] Pour ce problème, R. Vulpe, dans *Din istoria Dobrogei* II/2, 1968, p. 158—163 (avec bibliographie).

[62] L. Robert, Istros I (2), p. 218.

[63] L. Robert se posait la question s'il ne s'agirait dans cette inscription d'une ville double — l'une *civitas*, l'autre *colonia* — « ce qu'il me semble impossible d'admettre » (*loc. cit.*, p. 219 note 1). Quant à Traianopolis, il s'agit sans doute d'une ville d'Orient portant le nom de Trajan (éventuellement Sélinus de Cilicie, où est mort cet empereur ; mais cette idée est rejetée par L. Robert, *loc. cit.*, p. 217 note 1). Selon nous, cette charge d'Arignotus date de l'époque quand on lui confia aussi les curatèles de quelques villes de la Syrie du Nord (après sa troisième milice équestre).

[64] Istros I (2), p. 219 note 1.

[65] C. Cichorius, RE I, 1229 s.v. *ala*. Cf. E. Dabrowa, ZPE, 59, 1985, p. 227—233.

[66] RE I, 1262 ; voir M. P. Speidel, *Guards of the Roman Army* (Antiquitas, I, 28), Bonn, 1978, p. 63. Pour ce cumule, voir A. von Premerstein, JÖAI, 13, 1910, p. 205 et note 21 : « ...die Präfektur einer Kohorte, das wahrscheinlich damit kombinierte stellvertretende Kommando einer zweiten Kohorte und die Aufsicht über das Verpflegswesen » ; « Bei dieser Übereinstimmung darf wohl wenigstens als eine Möglichkeit angedeutet werden, daß es sich in beiden Fällen nicht um zwei oder drei verschiedene Kommanden, sondern um eine einzige kombinierte Stellung handelt, indem jedesmal zwei Kohorten unter einem gemeinsamen Befehlshaber als Curator, beziehungsweise praefectus annonae den Verpflegsdienst versahen ». Voir aussi F. Bérard, *loc. cit.*, p. 322 : « Le fait qu'il commande deux ailes de cavalerie laisse penser que sa mission ne se limitait pas au débarquement des denrées, mais comprenait également leur escorte jusqu'au cantonement de l'armée en campagne » ; voir plus bas, note 68).

[67] R. Duthoy, Ancient Society, 10, 1979, p. 198.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

[λ]ιμένων Σελευκείας Πει[ε]ρ[ί]ας [68], donc vers 175, à l'occasion de l'expédition occasionnée par la révolte d'Avidius Cassius.

Ultérieurement, il semble qu'Alfenus Arignotus se retira à Thyatire, où il accepta plusieurs honneurs [69].

SEX. IVLIVS POSSESSOR

Sa carrière [70] est présentée par deux inscriptions : l'une, déjà célèbre, maintenant murée dans la tour de la cathédrale de Séville (Espagne), l'autre mise au jour il y a trois décennies à Mactaris, dans l'Afrique du nord (Proconsularis) :

1) *Sex(to) Iulio Sex(ti) f(ilio) Quir(ina) (tribu) Possessori, praef(ecto) coh(ortis) III Gallor(um), praeposito numeri Syror(um) sagittarior(um) item alae primae Hispanor(um), curatori civitatis Romulensium Malvensium, tribuno mili(tum) l(egionis) XII Fulminatae, curatori coloniae Arcensium, adlecto in decurias ab optimis maximisque imp(eratoribus) Antonino et Vero Augg(ustis), adiutori Ulpii Saturnini praef(ecti) annon(ae) ad oleum Afrum et Hispanum recensendum item solamina transferenda item vecturas naucularis exsolvendas, proc(uratori) Augg(ustorum) ad ripam Baetis, scapharii Hispalenses ob inocentiam iustitiamque eius singularem* [71] ;

2) *Apollini Patrio Aug(usto). Sex(tus) Iulius Possessor, praef(ectus) coh(ortis) Gall(orum), curator numeri Syrorum sagittariorum, item alae primae Hispanorum, trib(unus) mil(itum) leg(ionis) XII F(ulminatae), adlectus in decurias ab optimis maximisqu(ue) impp(eratoribus) Antonino et Vero Augg(ustis), adiutor praefecti annonae ad horrea Ostensia et Portuensia, proc(urator) Aug(usti) ad ripam Baetis, proc(urator) Aug(usti) Ostis ad annonam, proc(urator) Aug(usti) Alexandriae ad Mercurium, statuam aheneam trasmare advectam d(ono) d(edit)* [72].

Comme on voit, la première inscription citée présente dans une forme plus ample, mais seulement jusqu'à un certain point, le *cursus honorum* de ce personnage ; l'autre, plus concise et, d'un certain point de vue, insuffisamment concluante, le complète avec deux procuratèles accomplies ultérieurement à la date où on grava l'inscription de Séville. La mention *adlectus in decurias ab optimis maximisq(ue) impp(eratoribus) Antonino et Vero Augg(ustis)* nous offre dès le début un repère pour le cadre chronologique de cette carrière.

Notre personnage apparaît exercitant premièrement les milices équestres. Le premier échelon est celui de *praef(ectus) coh(ortis) III Gall(orum)* ; mais les deux inscriptions nous informent qu'il commanda aussi aux deux autres troupes : *numerus Surorum sagittariorum* et *ala I Hispanorum*. L'endroit où il exerça ces deux commandements est sujet de dispute : la plupart

[68] C. C. Petolescu, SCIVA, 34, 1983, 1, p. 47 ; voir aussi plus haut, notes 55 et 56. Cf. H. Pavis d'Escurac, *La préfecture de l'annone. Service administratif impérial d'Auguste à Constantin*, Rome, 1975, p. 428. Pour ἐπίτροπος ἀννώνης (= *procurator annonae*), on peut citer le cas de Cominius Bo...Agricol[a Aur]elius Aper (PIR², C-1264 ; H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 507—509 n° 186 ; idem, *Les Fastes de la province de Narbonaise*, Paris, 1978, p. 167—168 [*proc. Augustorum* : « titulature qui, pour avoir été écrite en toutes lettres, désigne probablement les empereurs Marc-Aurèle et L. Verus »] ; M. Christol, Provence historique, 32, 1982, 127, p. 10—11 ; M. Christol — S. Demougin, ZPE, 57, 1984, p. 163—170), connu par deux inscriptions mises au jour à Arelate (Arles) en Narbonaise (CIL XII 672, cf. p. 817 = ILS 1432) et à Concordia en Vénétie (CIL V 8663, reprise par F. M. Boiotro, *Iscrizioni lapidarie Latine del Museo Nazionale Concordiense di Portogruaro, I a.C.— III d.C.*, I, Rome, 1980, p. 42 n° 14 ; voir G. Alföldy, Aquileia Nostra, 1980, p. 278 n° 3, qui conteste le rapprochement de ces deux inscriptions ; AE, 1981, 400) ; après les premières deux milices équestres (H. Devijver, PME, C-220), il fut emmené de la zone du front danubien (où il avait été tribun militaire de la légion I Adiutrix, de la Pannonie Supérieure) et nommé *proc(urator) Augustorum ad annonam provinciae Narbonensis et Liguriae* ; puis il continua sa carrière militaire en qualité de *praef(ectus) al[ae] miliariae in Mauretania Caesariensi* ; voir aussi plus bas, note 137.

[69] H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 578—579 ; B. Holtheide, *Römische Bürgerrechtspolitik und römische Neubürger in der Provinz Asia*, Freiburg, 1983, p. 244 C-94 n° 10. Dans l'inscription de Thyatire, T. Ant. Cl. Alfenus Arignotus est désigné comme neveau d'Alfenus Apollinaris, l'*a censibus Augusti* (sur ce personnage, PIR², A-517 ; Pflaum, *Carrières* I, p. 576 n° 218 bis (= 308 bis) ; voir aussi L. Robert, *Études anatoliennes*, p. 125—126 ; Margaret Rossner, dans Studii clasice (Bucarest) 16, 1974, p. 113). En se basant sur d'autres données, mais insuffisament concluantes, Pflaum croyait qu'Alfenus Apollinaris serait devenu préfet de l'Égypte en 199—200 — ce qui marquerait un repère chronologique (*terminus ante quem*) aussi pour les milices équestres d'Alfenus Arignotus ; mais la préfecture de ce personnage est contestée : voir O. W. Reimuth, *The Prefect of Egypt from Augustus to Diocletian*, Leipzig, 1935 (Aalen 1979), p. 137 ; idem, RE Suppl. VIII, 534 ; P. A. Brunt, JRS, 65, 1975, p. 142 ; G. Bastianini, ZPE, 17, 1975, p. 304 et note 1 (voir aussi p. 323).

[70] A. von Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres* (éd. B. Dobson) 1967, p. 135, 165, 198 ; A. Stein, RE X, 780 n° 402 ; PIR, I-324 ; PIR², I-480. Voir D. Tudor, dans *În amintirea lui Constantin Giurescu, la douăzeci și cinci de ani de la moartea lui (1875—1918)*, Bucarest, 1944, p. 523—531 ; idem, OR⁴, p. 191—193 ; H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 504—507 n° 185 et *Supplément*, 1982, p. 50—51 ; idem, Antiquités africaines, 1, 1968, p. 171—172 n° 25 ; H. Nesselhauf, Madrider Mitteilungen, 5, 1964, p. 180—184 ; F. Vittinghoff, AMN, 6, 1969, p. 134—143 ; C. Jarret, dans Epigr. Studien, 9, 1972, p. 191—192, n° 82 ; A. Deman, Latomus, 32, 1973, p. 143—144 ; H. Wolff, AMN, 12, 1975, p. 149 note 45 ; H. Pavis d'Escurac, *La préfecture de l'annone*, p. 384—385, 433 ; H. Devijver, PME, I-99 ; C. C. Petolescu, SCIVA, 34, 1983, 1, p. 42—56.

[71] CIL II 1180 (= ILS 1403 ; cf. AE 1965, 237).

[72] G.-Ch. Picard, RA 1963, p. 88 sqq. (lecture d'Azzedine Beschaouch) ; idem, RA, 1968, p. 297—314 ; AE 1983, 976.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

des historiens croient qu'il s'agit de trois unités militaires de l'armée de la Dacie Inférieure [73] (opinion qui, ainsi comme il vera, est partagée aussi par nous), selon d'autres il s'agirait de trois troupes homonymes d'Espagne et d'Afrique du nord [74].

Ainsi, R. Thouvenot affirmait que la cohorte de Gaulois aurait stationné en Bétique [75]. Mais, la plupart des épigraphistes attirèrent l'attention sur l'unité homonyme de la Dacie (Inférieure) [76], dont les diplômes en font mention en 129 [77] et 140 [78]. Son nom est imprimé de même sur une brique mise au jour à Ioneştii Govorii [79], et à Hoghiz la troupe dédia un autel aux empereurs Marc-Aurèle et Commode [80].

Sans une preuve pertinente de la présence d'une *ala I Hispanorum* en Espagne [81], il ne peut s'agir que de l'unité de ce nom de la Dacie Inférieure, où elle est mentionnée dans les diplômes militaires de 129 et 140 [82]. Son camp était à Slăveni, sur l'Olt, où sa présence est confirmée par plusieurs témoins épigraphiques [83].

Quant au *numerus Syrorum*, nous connaissons deux formations de ce nom : l'une tenait sa garnison en Dacie Inférieure [84], l'autre est connue en Maurétanie Césarienne (à Lala Maghnia) [85]. En base d'une inscription funéraire de Césarée : *D(is) M(anibus) s(acrum). Sex(tus) Iul(ius) Iulianus ex Germania superiore⟨m⟩, tribunus n(umeri) Syrorum Malvensium, hic sepultus est dum deducit iuniores Bessos (mille) in Tingitana(m) provinci(a)m, qui vixit annis XXXV* etc.[86], M. P. Speidel affirmait qu'il ne s'agissait pas de deux, mais seulement d'une seule formation d'archers syriens [87], qui aurait été transférée au début du IIIe siècle de la Dacie dans la Maurétanie Césarienne [88]. En réalité, le commandement de la formation des archers de la Dacie Malven-

[73] Voir spécialement D. Tudor, *loc. cit.*

[74] Cette hypothèse a été soutenue premièrement, semble-t-il, par R. Thouvenot, CRAI, 1934, p. 16—17 ; idem, *Essai sur la province romaine de Bétique*, Paris, 1940, p. 177 note 7 : « La XIIe Fulminata tenait au IIe siècle garnison en Cappadoce, la *colonia Arcensium* serait *Arca Caesarea* de Phénicie. Pareillement, nous supposons que l'*ala I^a Hispanorum* dont Possessor est détaché n'était pas alors très loin d'Hispalis. Nous croyons en effet que la *civitas Romulensium* est plutôt Hispalis que Romula de Dacie, province où on ne connait point d'Arva. Le *Numerus Syrorum* serait celui de Lala Maghnia...plutôt que celui de Dacie ; la cohorte III^a *Gallorum* celle d'Espagne qui opéra en Tingitane sous Hadrien, plutôt que celle de Mésie. Nous connaissons une *ala I^a Hispanorum* en Germanie Supérieure et en Dacie ; si c'est la même troupe, elle aurait envoyé un détachement en Occident et ce pourait être l'aile inconue de l'inscription n° 1128 : Possessor est nommé en effet *praepositus* et non *praefectus*. Comme il a poursuivi sa carrière sous Marc-Aurèle et Verus, ses curatèles à Hispalis et Arva peuvent se placer à la fin du règne d'Antonin le Pieux. Or, à cette époque des renforts partent d'Espagne en Maurétanie sous le commandement de T. Varius Clemens...Une fraction de l'*ala I^a Hispanorum* a pu en faire partie et c'est à cette époque que Possessor exerça ses curatèles ». Nous avons cité *in extenso* cette note, ayant en vue que l'opinion de Thouvenot a été quelquefois connue par des sources indirectes, d'autres fois même déformée ; cf. H.-G. Pflaum, *loc. cit.*, p. 505 : « L'essai tenté par M. Thouvenot [CRAI, 1934, p. 16] de localiser ces différents corps de troupes en Maurétanie Tingitane a été réfuté par M. Rowell [RE XVII, 2553], sans que le premier auteur en ait eu connaissance, puisqu'il l'a repris dans une note de sa thèse sur la province romaine de Bétique » ; en échange, correctement chez D. Tudor, OR[4], p. 192 (où l'auteur roumain reproduit ses opinions des éditions antérieures de cet ouvrage).

[75] *Essai*..., p. 177 (Thouvenot fait référence au CIL II 1127) ; pour l'unité militaire citée, voir C. Cichorius, RE IV, 290 s.v. *cohors*. Pour l'unité homonyme attestée en Bétique, voir J. M. Roldan Hervas, *Hispania II el ejercito Romano*, p. 219—220, note 74 : « Probablemente habría que identificarla, como supone Nesselhauf...con la cohorte III Gallorum felix de Mauretania Tingitana (diplomas CIL XVI 181 y 183 del año 156/157) que no sabemos hasta qué punto es distinta de la *III Gallorum civium Romanorum* de la misma provincia (CIL XVI 73 del año 121/128) y de la *III Gallorum* que antes, en 78 (CIL XVI 22), aparece en Moesia ».

[76] C. Cichorius, RE IV, 289—290 (voir spécialement col. 290, se référant au *cursus honorum* de Sex. Iulius Possessor) ; voir aussi C. Daicoviciu, Dacia, 7—8, 1937—1940, p. 315—316 ; J. M. Roldan Hervas, *op. cit.*, p. 106—107.

[77] CIL XVI 75 (= IDR I 10).

[78] B. Gerov, Klio, 37, 1959, p. 196—198 ; AE 1962, 264 ; IDR I 13 ; M. M. Roxan, RMD (1978) 39.

[79] IDR II 555.

[80] C. Daicoviciu, *loc. cit.* De même, l'inscription CIL III 953 de Hoghiz (datant du temps d'Hadrien), où dans la ligne 2 on avait lu *[leg.] XIII G.*, a été attribuée par C. Daicoviciu (Dacia, 7—8, 1937—1940, p. 316) à la cohorte *III Gallorum* ; mais il y a une décennie, cette nouvelle lecture a été contestée par I. I. Russu, dans Anuarul Institutului de Istorie şi Arheologie, Cluj-Napoca, 18, 1975, p. 50—52, qui se maintient à la lecture du CIL.

[81] Voir aussi l'opinion de Thouvenot citée plus haut, note 74. Il nous semble significatif que ni dans le livre cité de J. M. Roldan Hervas, ni dans celui plus récente de P. Le Roux, *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409*, Paris, 1982, on ne prend en considération l'opinion de la présence de cette troupe en Espagne.

[82] Cités *supra*, notes 77—78.

[83] IDR II 496, 498—500, 526 (voir aussi M. Zahariade, dans Studii şi materiale de muzeografie şi istorie militară, 11, 1978, p. 143—148) ; cf. D. Tudor, OR[4], p. 331—332.

[84] Bibliographie complète : D. Tudor, OR[4], p. 339—340.

[85] R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire d'Afrique sous les empereurs*, Paris, 1912, p. 251 ; S. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Paris-Alger, 1913, 41, 1, cité par P. Salama, dans *Akten des XI. Internationalen Limeskongresses*, Budapest, 1977, p. 586, 591 ; M. P. Speidel, Dacia (N.S.), 17, 1973, p. 170—171 ; N. Benseddik, *op. cit.*, p. 77—78.

[86] CIL VIII 9381 (= 20945 ; ILS 2763).

[87] M. P. Speidel, *Numerus Syrorum Malvensium. The Transfer of a Dacian Army Unit to Mauretania and its Implications*, 17, 1973, p. 169—177 (= *Roman Army Studies*, Amsterdam 1984, p. 149—160). Voir aussi N. Benseddik, *op. cit.*, p. 75—76. Sur ce personnage, voir aussi H. Devijver, PME, 1—73.

[88] *Contra* : R. Rebuffat, Bulletin d'archéologie algérienne, 5, 1971—1974, p. 195—196. L'idée de ce transfert est contestée, avec des arguments dignes d'être retenus, par H. Wolff, AMN, 12, 1975, p. 148—151 note 47 ; voir une fois de plus M. P. Speidel, *A Thousand Thracian Recruits from Mauretania Tungitana*, Ant. africaines 11, 1977, p. 167—173 (= *Roman Army Studies*, p. 341—347). À son tour, D. Tudor, OR[4], p. 340, admet un tel transfert seulement plus tard, après 250.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

sis diffère (en temps) de la mission de conduire les jeunes recrues Besses en Maurétanie Tingitaine [89]; de même, la mention *M(a)lvensium* accompagnant le nom de la formation d'archers syriens dans l'inscription funéraire de Césarée a une raison à soi : celui d'éviter toute confusion avec le *numerus* de Syriens campé dans la Maurétanie Césarienne [90] — où la mort inattendue aura surpris Sex. Iulius Iulianus.

L'historique de cette formation de la Dacie Inférieure (Malvensis) est bien connu : en 138, des *Suri sagittarii* construirent le camp d'Arutela ; la même année, deux autres inscriptions en font mention aussi à Rădăcinești [91]. Ultérieurement, des découvertes épigraphiques de Romula [92] et Slăveni [93] nous informent qu'ils étaient déjà organisés dans un *numerus* ; donc, la transformation a eu lieu au temps d'Antonin le Pieux, processus passé simultanément avec le cas d'autres *numeri* de la Dacie [94].

L'inscription de Séville présente Sextus Iulius Possessor cumulant les commandements des deux autres unités *(numerus Syrorum sagittariorum* et *ala I Hispanorum)* ayant le rang de *praepositus* ; dans l'inscription de Mactar, il est apellé *curator* [95] : ces titres désignent, tous les deux, un commandement à titre provisoire. De même, nous apprenons de l'inscription de Césarée que le *numerus Syrorum* avait en tête un *tribunus*, donc l'effectif de cette formation était de 1000 hommes [96].

Cette sorte de cumul de commandement sur une autre troupe est encore attesté trois fois dans la Dacie Inférieure : ainsi, comme nous avons déjà montré plus haut, P. Aelius Marcianus, *praef(ectus) coh(ortis) I Augustae Bracarum*, a été aussi *praepositus n(umeri) Illyricorum* [97]; T. Ant. Cl. Alfenus Arignotus, ἔπαρχος σπείρας δευτέρας Φλ. Νουμιδῶν, fut aussi πραιπόσιτος σπείρ[α]ς δευτέρας Φλ. Βεσσῶν [98]; de même, C. Nonnius Caepianus, *praef(ectus) alae I Asturum* a été *praepos[itus] numeri equitum elector[um] ex Illyrico* [99].

Comme on a vu [100], on peut encadrer du point de vue chronologique les deux premiers commandements de Possessor à l'époque de Marc-Aurèle et Lucius Verus. D'une époque immédiate, on connait un autre personnage, tribun de la légion IIe Adiutrix de la Pannonie Inférieure, *praepos(itus) gentis Onsorum, donis militarib[us donatus] ob expeditionem felicissimam Quador(um) et Marcomman(orum)* (a. 180) [101]; il semble pourtant, cette fois-ci, qu'il s'agisse de deux charges différentes. Dans la Germanie Supérieure, une inscription datant de l'an 191 (ou 211 ?) fait mention d'un *[p]r[aef.] coh. I c. R. eq. p. f.*, qui a été aussi *[p]raep. coh. IIII V[ind(elicorum)]* [102]. De même, on connait deux autres exemples de la Bretagne du IIIe siècle : un tribun de la *cohors I Fida Vardulorum* a été *praepositus numeri explor(atorum) Bremensium* [103]; un autre, tribun de la *cohors I Nervia Germanorum*, a été aussi *praepositus numeri Maurorum Aurelianorum Valeriani Gallieni* (a. 253—255) [104].

En revenant à notre Sex. Iulius Possessor, il résulte qu'il a accompli sa deuxième milice en cumulant le commandement de deux autres troupes ; par conséquent, l'observation d'il y a plus de quatre décennies de D. Tudor s'avère juste : « Cette situation faisait nécessaire le voisinage des endroits de campement de ces trois unités, ce qu'il est possible pour la Dacie Inférieure, car leurs garnisons étaient à Ioneștii Govorii, Romula et Slăveni » [105]. Au contraire, la thèse selon laquelle il s'agirait des unités campées en Espagne et Afrique du Nord est définitivement caduque.

[89] Voir aussi le cas d'un anonyme d'Amiternum, qui, après l'accomplissement des milices équestres, fut chargé, semble-t-il, d'une mission de conscription : *procur[ator ad dilect(um)] in Mauretania Caesariensi missus ab [divo Anto]nino Aug(usto) Pio p(atre) p(atriae)* (S. Segenni, Epigraphica, 42, 1980, p. 65—76, n° 1 ; cf. H. Devijver, ZPE, 59, 1985, p. 220, n° 166 bis).

[90] Comme l'indication *Malvensium* (éventuellement avec la ligature A+L) semble être sûre dans l'inscription en cause, on ne peut plus croire que ce nom proviendrait d'une localité (autrement inconnue) de la Maurétanie (voir N. Benseddik, *op. cit.*, p. 76, avec la bibliographie antérieure).

[91] CIL III 12601 a—b (= 13793—13794; IDR II 575—576) *(Arutela)* ; CIL, III 12604—12605 (= IDR II 584—585) (Rădăcinești).

[92] IDR II 341 : *n(umerus) S(urorum)*, 350 : *n(umerus) Sur(orum) sag(ittariorum)* (inscriptions), 383 : *n(umerus) S(urorum)* (estampilles tégulaires).

[93] IDR 529 : *n(umerus) S(urorum)*, 530 : *n(umerus)* (estampilles).

[94] C. C. Petolescu, SCIVA, 32, 1981, 4, p. 469, note 19 ; voir plus haut dans notre étude, note 12.

[95] Pour ces *curatores*, voir H. Devijver, PME, A-5 : ἐπιμελητὴς σπίρη[ς] πρώτης Οὐλπίας Πετραίων ; E-3 : ἐπιμελητὴς εἴλης ἱππέων Σεβαστῆς Διδύμου ; p. 933 (= AE 1895, 36) : *curat(or) pro praef(ecto) c(o)hor(tis) I Astur(um)*.

[96] *Supra*, note 86.

[97] CIL VIII 9358 (= ILS 2738).

[98] CIG 3497 (= IGR IV 1213 ; ILS 8853).

[99] CIL XI 393 (= ILS 2739) (voir plus bas, p. 171).

[100] C. C. Petolescu, SCIVA 34, 1983, 1, p. 47.

[101] H. Devijver, PME, R-11.

[102] *Ibidem*, F-40.

[103] CIL VIII 1037 (= ILS 2631 ; RIB I 1270). Cf. H. Devijver, PME, C-34.

[104] RIB I 2042 : *G(enio) n(umeri) Maurorum Aur. Valeriani Gallieni q(uorum) c(u-um) a(git) Fl(avius) Vibianus, trib(unus) coh(ortis), [p(rae)]p(ositus) n(umeri) s(upra) s(cripti)*. Cf. H. Devijver, PME, F-84 ; M. P. Speidel, Britannia 12, 1981, p. 12 (= *Roman Army Studies*, p. 184).

[105] D. Tudor, OR[4], p. 192, où l'on reproduit sans modifications le texte des éditions précédentes ; voir idem, dans *In amintirea lui C. Giurescu*, p. 524, note 6. La charge mentionnée par l'inscription de Séville sous le titre de *praepositus numeri Syror(um) sagittarior(um) item alae primae Hispanor(um)* (il est digne de signaler que dans l'inscription de Mactar, Possessor s'intitule lui-même *curator* de ces troupes), est une mission temporaire, ainsi que celle d'Arignotus (v. note 60) ; il ne s'agit pas d'une charge conrante, car il ne commande à l'*ala I Hispanorum* avec le titre de préfet — ce qui lui aurait valu la troisième milice équestre dans une

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

En reprenant le cours de la carrière de Possessor, nous apprenons de l'inscriptions de Séville que notre personnage accomplit la charge de contrôleur des finances d'une ville dont l'identification a occasionné une longue et vive dispute. En base de l'ancienne lecture des lignes 4—5 : CVRATORI. CIVITATIS. ROMVLENSIVM. MAR/VENSIVM, la plupart des historiens avait considéré qu'il s'agissait de deux villes différentes : *Romula* et *m(unicipium) Arvensium*. En ce qui concerne la première mentionnée, les opinions ont différé : selon quelques-uns, il s'agirait de la *colonia Iulia Romula Hispalis*, où Possessor a été honoré avec cette inscription ; selon d'autres, la plupart, il s'agirait de Romula, située sur l'Olt, en Dacie Inférieure [106]. Sans trouver nécessaire de citer les opinions des différents épigraphistes qui s'occupèrent de cette carrière, nous proposons de retenir pour moment l'opinion de H.-G. Pflaum, qui localisait les trois commandements mentionnés plus haut et la curatèle de la cité des *Romulenses* dans la Dacie Inférieure ; « Après son passage en Dacie, Sex. Iulius Possessor occupe le poste de curateur du minicipe d'Arva, petite ville située sur le Bétis en amont d'Hispalis (Séville) » [107] — continuait le même savant.

En suivant le cours de cette carrière, les deux inscriptions nous présentent Possessor en tant que tribun militaire dans la légion XII^c Fulminata, dont le siège était à Melitene, en Cappadoce [108]. L'inscription de Séville l'atteste de même dans la qualité de *curator coloniae Arcensium* —selon quelques-uns, *Arca Caesarea* de Phénicie [109].

Il y a plus de quatre décennies, D. Tudor émit l'opinion qu'il faut lire MALVENSIVM le mot qui suit après CVRATORI. CIVITATIS. ROMVLENSIVM dans l'inscription de Séville [110] ; cette nouvelle *lectio* généra une vive dispute [111]. Il faut de même souligner que H. Nesselhauf, sans connaître l'opinion de D. Tudor, arrivait à une conclusion semblable à celle-ci ; suivant ce savant, la charge de *curator civitatis Romulensium Malvensium* date de la période des commandements sur l'Olt, tandis que celle de *curator coloniae Arcensium* date lors du tribunat militaire de la légion XII^c Fulminata — donc il s'agit de l'*Arca* de Cappadoce, pas de son homonyme de Syrie [112].

À cet égard aussi, les analogies ne manquent pas. On peut citer encore dans ce sens le *cursus honorum* d'Alfenus Arignotus [113], qui, à l'époque où il effectua sa deuxième milice équestre, fut chargé de la commande d'une autre troupe auxiliaire et accomplit aussi la charge de curateur de la cité de Tropaeum Traiani ; de même, quand il exercitait sa troisième milice équestre en Syrie, on lui confia la commande d'une autre unité de cavalerie, étant toutefois curateur des villes de Séléucie de Piérie, Alexandria-ad-Issum et Rhossus de la même province. On peut citer encore le cas d'un Abidius Bassus, tribun de la légion IIIe Augusta, qui campait en Numidie, qui fut aussi *cur(ator) m(unicipii) M(asculitani)* de la même province [114].

Donc, on connaît assez d'exemples de situations quand officiers supérieurs de rang équestre ont exercité la fonction de *curatores* de nombres de certaines villes situées dans le voisinage des garnisons des unités militaires dont ils étaient les chefs [115]. Il n'y a pas de doute que *Romula*

carrière un peu inversée pour ce IIe siècle *(praefectus cohortis, praefectus alae, tribunus legionis)*.

[106] Un résumé des discussions, avec la bibliographie intégrale : D. Tudor, OR[4], p. 192.

[107] *Carrières* I, p. 504—505.

[108] E. Ritterling, RE XII, 1365 s.v. *legio* ; cf. H. Nesselhauf, *loc. cit.*

[109] *Carrières* I, p. 505 ; R. Thouvenot, *loc. cit.* (*supra*, note 73).

[110] D. Tudor, OR (1942), p. 524 ; idem, dans *În amintirea lui C. Giurescu*, p. 526.

[111] La dernière importante prise de position des adeptes de la thèse de la localisation de la Dacie Malvensis en Banat : C. et H. Daicoviciu, AMN, 4, 1967, p. 73—81. Voir aussi F. Vittinghoff, AMN, 6, 1969, p. 131 sqq. ; p. 147 : « Romula lag in der Dacia Malvensis, deren territorialer Grundbestand Oltenien und offenbar auch betrachtliche Gebiete desheutigen Banat umfaßte. Da die Erweiterung der Provinz sofort auch die Frage nach dem neuen Namen stellte, konnte es vielleicht sinnvoll erscheinen, die Provinz nach dem Verwaltungssitz zu benennen. Obwohl man nicht widerlegen kann, daß für die neue Provinz auch ein neues Zentrum gewählt und dafür eine Stadt im westlichen oder mittleren Banat ausgesucht worden sein könnte ; so halte ich es doch auch für erwägenswert, an die uns noch unbekannte Hauptstadt des bisherigen Dacia Inferior zu denken, die dann Malva o. ä. geheißen hätte ». Mais d'un diplôme militaire de Drobeta de l'an 179, il résulte que l'ouest de l'Olténie appartenait à la Dacie Supérieure (I. Piso — D. Benea, ZPE, 56, 1984, p. 263—295 ; RMD (1985) 123) ; donc, la région du Banat se trouvait elle-aussi dans le cadre territorial de la même province *(Superior = Apulensis)*.

[112] H. Nesselhauf, Madrider Mitt., 5, 1964, p. 180—184 ; AE 1965, 237.

[113] Voir plus haut, p. 161—164.

[114] H. Devijver, PME, A-2. Le cas d'un autre tribun, de la XVe Apollinaris (dont le siège était en Cappadoce), qui apparait toutefois en qualité de γενόμενος [ἀρχιερεὺς] τῆς Ἀσίας καὶ λογιστὴς τῆς πόλεως... (vers 160) (H. Devijver, PME, O—20), n'est pas concluant, l'inscription étant lacunaire.

[115] Cf. A. Deman, Latomus, 32, 1973, p. 143, qui croit que Sex. Iulius Possessor détint la fonction de *curator* « en même temps qu'il commandait l'*ala I Hispanorum* cantonnée en même endroit » (en réalité, cette troupe stationnait à Slăveni, circa 20 km sud de Romula ; voir note 83). R. Duthoy, *Curatores rei publicae en Occident durant le Principat*, Ancient Society, 10, 1979, p. 216, croit à son tour que T. Antonius Claudius Alfenus Arignotus et Sex. Iulius Possessor ont exercé la *cura* d'une ville de province en même temps qu'une de leurs fonctions équestres militaires (p. 198 ; voir aussi p. 227 : « ...en ce qui concerne les *equites* engagés dans l'armé ou l'administration impériale, le cumul parait avoir été la règle plutôt que l'exception. En effet, nous avons constaté plus haut que sur les 10 *curatores* appartenant à cette catégorie et dont on connait la carrière, au moins 6 et peut être 8 ont cumulé la *cura rei publicae* avec *militia* en fonction équestre »). Voir aussi R. Thouvenot, dont le raisonnement

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

de l'inscription de Séville était celle de la Dacie Inférieure. Vraiment, on ne connait aucun cas où un personnage ait interrompu temporairement les milices équestres pour exerciter la fonction de *curator* d'une ville d'une autre province de l'empire ; par conséquent, l'affirmation que, après les commandements de la Dacie Inférieure et la curatèle de la *civitas Romulensium*, on aurait confié à Possessor la charge de *curator* du municipe Arva justement en Espagne [116], ne pourra être soutenue de plus. Dans le lieu-dit, il faut lire : CVRATORI. CIVITATIS. ROMVLENSIVM. MAL/VENSIVM, tel que l'ont montré D. Tudor, H. Nesselhauf et F. Vittinghoff (il faut observer que dans toute l'inscription, la lettre L est représentée, sans exception, comme une simple haste : I). De même que dans le cas du numerus Syrorum Malvensium de l'inscription de Césarée, l'indication *Malvensis* (dans le texte épigraphique : *Romulensium Malvensium*) était absolument nécessaire : pour éviter la confusion entre *Romula* de la Dacie Inférieure (Malvensis) et sa presque-homonyme de Bétique *(colonia Iulia Romula Hispalis)* où Possessor fut honoré avec cette inscription (il est d'ailleurs significatif que les *scapharii* dédicants s'appellent eux-mêmes *Hispalenses* [117]).

Dans l'inscription de Séville, Romula est désignée avec le titre de *civitas*. Est-ce que c'était vraiment le statut officiel de cette ville à la date de la mission de Possessor sur l'Olt, en Dacie Inférieure ? Nous n'aurions pas de motifs de méfiance sur l'exactitude du terme, ayant en vue aussi que la patrie de Possessor était dans la même situation vers 170 : [*civi*]*tas M*[*ac*]*taritanor*[*um*][118], parvenant à la situation de *colonia* seulement sous Commode : *colonia Aelia Aurelia Augusta Mactaris* [119].

Quelques chercheurs se sont efforcés à démontrer que Romula devint municipe dès les premières années du règne d'Hadrien, étant élevée à cette nouvelle situation simultanément avec Drobeta et Napoca [120]. En réalité, l'unique mention datée d'un *municipium Romulensium* appartient à l'époque de Marc-Aurèle [121] ; il semble, par conséquent, que Romula accéda au rang muni-

est en essence juste : « nous supposons que *l'ala I^a Hispanorum* dont Possessor est détaché n'était pas alors très loin d'Hispalis » (voir plus haut, note 74).

[116] H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 504—505. Voir plus haut le texte qui envoie à la note 107 ; voir aussi, tout de suite : « Étant donné que le poste militaire suivant amènera Possessor en Cappadoce pour y être tribun de la légion *XIIe Fulminata*, il est très vraisemblable qu'A. Stein a eu raison d'expliquer ce retour en Bétique en supposant que l'intéressé était natif de cette cité. Son hypothèse se trouve encore renforcée du fait qu'Arva fait partie de la tribu *Quirina*, qui est aussi celle de son curateur » (Pflaum, *loc. cit.*). En réalité, notre personnage était originaire de l'Afrique du nord (ainsi qu'il résulte de l'inscription de Mactar) ; dans le *Supplément*, p. 51, Pflaum revisa son point de vue. À titre d'information, on connait d'une inscription également de Mactar (CIL VIII 23508) un *[...Jus L. fil. Quir. Possessor* (information : prof. H. Devijver).

[117] Par contre, dans une inscription d'Hispalis, où il n'y avait pas question d'une confusion, cette précision en plus n'était pas nécessaire : *L. Castricio Q. f. Honorato, p(rimi)-p(ilo), homini bono, scapharii Romul(iac) consist(entes), ob inocentiam et singularem iustitiam eius d(e) s(ua) p(ecunia) p(osuerunt)* (CIL II 1183 ; cf. B. Dobson, *Primipilares*, p. 272—273, n° 158).

[118] G.-Ch. Picard, Karthago. Revue archéologique africaine, 8, 1957, p. 151 (voir aussi p. 65, 148—156).

[119] *Ibidem*, p. 152—153 (années 176—180, éventuellement 191—193). Selon H.-G. Pflaum, ZPE 17, 1975, p. 261, les villes fondées par Commode ont adopté le gentilice *Aelia Aurelia* après 191 ; voir aussi J. Gascou, ANRW II, 10/2, 1982, p. 197.

[120] Cf. D. Tudor, OR^4, p. 188—189 ; C. C. Petolescu, SCIVA, 34, 1983, 1, p. 50—52 ; R. Ardevan, AMN, 21, 1984, p. 106. Dans ce cas, il serait possible que la dénomination de *civitas* dans l'inscription de Séville soit générique : on peut citer dans ce sens le *cursus* de M. Macrinius Avitus Catonius Vindex, qui, après la charge de *p[r]oc(urator) prov(inciae) Dac(iae) Malv(ensis)*, fut appelé *cur(ator) civitat(is) Arimin(ensium)* (CIL VI 1449 = ILS 1107) (cca 170—172) ; or, Ariminium était une ancienne colonie de droit latin (voir Angela Donati, *Rimini antica. Il lapidario romano*, Rimini, 1981, p. 16, 26). Voir aussi CIL, III, 2866 : *...decurioni, auguri et pontifici / civitatis Porolissensis / provinciae Daciae*, qui, selon F. Vittinghoff (AMN 4, 1969, p. 139, note 48), « gehört mit Sicherheit in die späte Zeit des Municipium, da nur in römischen oder latinischen Städten Auguren und Pontifices belegt sind ». Cf. W. Langhammer, *Die rechtliche und soziale Stellung der Magistratus Municipales und der Decuriones in der Übergangsphase der Städte von sich selbstverwaltenden Gemeinden zu Vollzugsorganen des Spätantiken Zwangstaates (2.—4. Jahrhundert der römischen Kaiserzeit)*, Wiesbaden, 1973, p. 22 (« Seit Ende des 2 Jhd. der Kaiserzeit finden wir die Bezeichnung *civitas* auch als Terminus für Städte römischen und latinischen Rechts, und zwar in zunehmenden Maße ») ; pour le sens de la notion de *civitas*, voir *ibidem*, note 22 et p. 168 (à propos de *curator civitatis*) et F. Vittinghoff, AMN, 6, p. 147.

[121] Il s'agit de l'inscription dédiée *[T.] Iul(io) Capitoni, c(onductori) p(ublici) p(ortorii) Illyric(i) [et] r(ipae) T(hraciae), omnib(us) honorib(us) ab ord(ine) [co]l(oniae) Fl(aviae) Sirmiatium honorato et [sen]tentiae dicundae item sacerdotalib(us) ab ordine col(oniae) Ulp(iae) Oesc(ensium) et statuam aere col(lato) decretis iam pridem ab eodem ordine ornamentis Ilviral(ibus) item decurionalib(us) ornamentis honorato ab ordinib(us) coloniar(um) Ulpiae Poetovionensis ex Pannonia Superiore, Ulp(iae) Ratiar(iensium) ex Moesia Superiore, Traianae Sarmizegethusensium ex Dacia Superiore, item Ilviralib(us) ab ordine municipi(i) Romulensium, buleutae civitatis Ponticae Tomitanorum*, par *l'ordo col(oniae) Ulp(iae) Oesc(ensium)* (CIL III 753 = 7429 ; cf. S. J. de Laet, *Portorium. Étude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire*, Brugges, 1949, p. 198). Ce personnage est attesté aussi par une autre inscription dédiée *numini Augustor(um) et genio p(publici) p(ortorii)* (CIL III 7434 = ILS 1855). La mention de la Dacie Supérieure *(Traiana Sarmizegetusensium ex Dacia Superiore)* (on croyait que cette denomination a été utilisée seulement jusqu'en 168/169), corroborée avec la dédicace *numini Augustor(um)*, a suggéré la datation de l'activité de T. Julius Capito dans la période du règne conjoint de Marc-Aurèle et Lucius Verus (voir M. Macrea, *Viața în Dacia romană*, Bucarest, 1969, p. 60, 129 ; D. Tudor, OR^4, p. 188). En réalité, la dénomination de *Dacia Superior* se perpétua même après la réorganisation provinciale effectuée par Marc-Aurèle, ainsi qu'il résulte du diplôme militaire de Drobeta du 1er avril 179 (RMD, 1978, 123) : donc, le *terminus ante quem* invoqué perd sa valabilité (pour les deux *Augusti*, on peut penser aussi à Marc-Aurèle et Commode). Voir aussi note 135 *(infra)*.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

cipal seulement vers 168/169, probablement à l'occasion de la réorganisation provinciale effectuée par cet empereur [122].

D'après le récit des milices équestres et des deux curatèles, l'inscription de Séville présente notre personnage *adlectus in decurias ab optimis maximisque Imp(eratoribus) Antonino et Vero Augg(ustis)*. « Nous avions cru que sans être nommé à une préfecture d'aile, il avait ensuite été inscrit sur la liste des jurés par les deux empereurs, Marc-Aurèle et L. Verus, ce qui nous permettait de dater cette mesure des années comprises entre 161 et 169, mais E. Birley a bien voulu nous faire remarquer, par lettre, qu'*adlectio in V decurias* devait toujours précéder le service militaire équestre », écrivait H.-G. Pflaum [123]; en effet, on peut citer le cas d'un autre personnage contemporain, qui, avant d'exercer les milices équestres, a été *adlectus in decuris ab imperatoribus M. Aurelio Antonino et L. Aurelio Vero Caesarib(us)* [124]. Entre au moins 25 attestations épigraphiques [125], on pourrait à peine citer deux ou trois cas quand cette règle n'a pas été respectée [126]; c'est pourquoi, H.-G. Pflaum supposait que cette fonction a été inscrite en dehors de l'ordre chronologique adoptée dans le reste du texte épigraphique [127]. Mais cet ordre est adopté aussi par l'inscription de Mactar; nous devons donc prendre en considération aussi la possibilité que notre personnage a été inscrit sur la liste des juges après avoir revêtu les deux premières milices équestres et les deux curatèles urbaines. Car, selon H.-G. Pflaum, qui revisa son opinion, « l'octroi de l'*adlectio* peut-il intervenir à tout moment, qui paraît opportun au prince, ce qui implique que l'on ne saurait lui assigner une place fixe dans l'hiérarchie équestre » [128].

Sans exercer davantage la troisième milice (c'est probable qu'on ait eu en vue le cumul de commandements des deux unités dans la Dacie Inférieure), Sex. Iulius Possessor entra dans le service de l'administration [129], pour le début en qualité d'*adiutor Ulpii Saturnini praef(ecti) annon(ae) ad oleum Afrum et Hispanum recensendum item solamina transferenda item vecturas nauclariis exsolvendas*; l'inscription de Mactar s'exprime d'une manière plus concise : *adiutor praefecti annonae ad horrea Ostensia et Portuensia* [130].

Il suit la fonction de *proc(urator) Augg(ustorum) ad ripam Baetis* [131]; à cette occasion, les bateliers du Bétis lui dedièrent cette inscription *ob inocentiam iustitiamque eius singularem*. Le fait que l'inscription de Séville le désigne en tant que procurateur de deux *Augg(usti)* a déterminé la datation de cette fonction toujours pendant le règne commun des princes mentionnés (Marc-Aurèle et Lucius Verus); il s'ensuit donc qu'il faudrait dater *ante* 168 toutes les charges consignées par l'inscription de Séville.

L'inscription de Mactar montre notre personnage montant les échelles (entre celles-ci, les deux dernières étant plus récentes par rapport à l'inscription hispanique) de la carrière procuratorienne : *proc(urator) Aug(usti) ad ripam Baetis, proc(urator) Aug(usti) Ostis ad annonam, proc(urator) Aug(usti) Alexandriae ad Mercurium*. À cause du fait qu'il apparaît exerçant des fonctions au nom d'un seul empereur, il s'ensuivrait que ces charges datent avant l'association au pouvoir à la fin de 176 de Commode.

Les circonstances dans lesquelles Sex. Iulius Possessor fait son apparition à Mactar ont été analysées il y a plusieurs années par G.-Ch. Picard [132]; il a démontré que notre personnage fut celui qui institua le culte de la triade Latone-Apollon-Diane à Mactar, peu de temps avant que cette ville soit élevée au rang de *colonia* — ce qui eut lieu, comme on l'a vu, au temps de Com-

[122] L'empereur Marc Aurèle fonda aussi le premier municipe d'Apulum (CIL III 986 = ILS 3848 : AE 1977, 657).

[123] H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 505. Pour ce problème, voir idem, *Les juges des cinq décuries originaires d'Afrique romaine*, Antiquités africaines, 2, 1968, p. 153—195 ; Y. Burnand, *Les juges des cinq décuriés originaires de la Gaule romaine*, Mélanges Seston, Paris 1974, p. 59—72 ; S. Demougin, *Les juges des cinq décuries originaires de l'Italie*, Ancient Society, 6, 1975, p. 143—202 ; T. Nagy, *Pannonier in den Richterdecurien*, dans *Römische Geschichte, Altertumskunde und Epigraphik. Festschrift für Artur Betz zur Vollendung seines 80. Lebensjahres*, Wien, 1985, p. 417—444.

[124] H.-G. Pflaum, Bonner Jhb., 171, 1971, p. 349—366 : AE 1971, 491 ; H. Devijver, PME, D-26 ; A. Deman, Latomus, 32, 1973, p. 136.

[125] H. Devijver, PME, A-95, 118 ; C-146, 250 ; D-20, 26 ; F-9 ; G-7, 8 ; H-19 ; I-23 ; M-22 : N-12 ; O-13, 21 ; P-30, 38, 106 ; S-6, 11 ; U-59 et p. 806 ; V-67, 76, 95 et p. 978.

[126] *Ibidem*, G-8 (entre la deuxième et la troisième milice équestre), M-22, F-106.

[127] *Carrières* I, p. 505—506 ; voir aussi M. G. Jarret, dans Epigraphische Studien, 9, p. 191 : D.Tudor, OR[4], p. 331, 339 (voir aussi p. 191) ; H. Devijver, PME, I-99.

[128] H.-G. Pflaum, Antiquités africaines, 1, 1967, p. 194. Voir aussi H. Nesselhauf, Madr. Mitt., 5, p. 184 note 15.

[129] Voir aussi le cas de T. Plautius Ferruntianus, cité plus bas, note 136.

[130] Pour Ulpius Saturninus, voir H. Pavis d'Escurac, *op. cit.*, p. 348 (voir aussi p. 228). L'auteur considère que ce personnage pourrait être identifié sur une autre inscription fragmentaire d'Ostie dédiée à Lucius Verus en 166 par un préfet de l'annone (CIL XIV 106 = VI 1022 : *[codica]ri navicula[ri . . .] M. f. Palatin[a . . .pr]aef. ann[onae]* : « Hirschfeld supposait que le père du préfet de l'annone Ulpius Saturninus était l'*a commentariis vehiculorum* M. Ulpius Saturninus, affranchi de Trajan. Or justement subsiste dans l'inscription mutilée d'Ostie l'indication de la filiation *M. f.* — constatation qui vient appuyer cette identification » (p. 348). Il faudrait pourtant que cette hypothèse soit confirmée par une découverte épigraphique sûre.

[131] Autres *procuratores ad ripam Baetis* : H.-G. Pflaum, *Carrières*, III, p. 1049.

[132] RA 1968 (2), p. 297 sqq.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

mode (voir plus haut, note 119). L'auteur cité attirait de même l'attention (à la suggestion d'A. Beschaouch) sur une autre inscription de Mactar contenant une *lex sacra* se référant à une statue de Diane, où il s'agirait du même personnage : *Dianae Augu[st]ae. Sex. Iulius [Possess?]or, proc(urator) Aug(usti), simula[crum Dianae Augustae hac lege dedico...]* [133].

En mettant fin à la présentation de la carrière de Sex. Iulius Possessor, nous insisterons dans ce qui suit seulement sur un aspect : l'encadrement chronologique de ce *cursus honorum*. Car, une série d'éléments nous déterminent de fixer cette carrière un peu plus tard que la date généralement envisagée jusque dernièrement [134].

D'abord, l'indication *Malvensis (Malvensium)* de l'inscription de Séville, ayant comme but d'éviter la confusion avec la *Romula Hispalis*, se réfère, sans doute, à la dénomination de la province [135]; or, la Dacie *Inférieure* changea son nom en *Malvensis* après la réforme de 168. Par conséquent, les deux *Augg(usti)* de la ligne 13 de l'inscription de Séville ne seraient pas Marc-Aurèle et Lucius Verus, mais plutôt Marc-Aurèle et Commode; d'ailleurs, il faut remarquer que l'inscription de Mactar ne fait pas préciser que les charges procuratoriennes de Possessor se rapportent à deux *Augg(usti)* — ce qui d'ailleurs n'était pas obligatoire.

En second lieu, on a remarqué quelques points communs avec la carrière de M. Plautius Felix Ferruntianus, dont nous fait connaître une autre inscription de Mactar : *Apollini Patrio Aug(usto) sacr(um). Ti(berius) Plautius Ti(berii) f(ilius) Papiria (tribu) Felix Ferruntianus, praef(ectus) alae I Thracum veteranorum sagittariorum, proc(urator) ad solaminia et horrea, trib(unus) milit(um) leg(ionis) I Italicae, praepositus vexillationibus Ponticis apud Scythia(m) et Tauricam, praepositus vexil(lationi) leg(ionis) III Aug(ustae) apud Marcommanos, donatus donis milit[[aribus...]]* (le nom de Commode est martelé) [136]. Il nous semble cette fois-ci opportun de citer encore les observations de H.-G. Pflaum : « Ses décorations lui ont été conférées en 176 par Marc-Aurèle et Commode lors des triomphes des deux empereurs. C'est à ce moment qu'intervient le poste administratif de procurator *ad solaminia et horrea*. Cet excellent officier, présent à Rome pour la célébration des fêtes, aura été désigné par l'empereur pour s'occuper des denrées de remplacement et des greniers à blé. Remarquons que si la titulature de cette charge se rapproche de celle de Sex. Julius Possessor, elle en diffère cependant : ce dernier, auxiliaire du préfet de l'annone et désigné par lui, s'occupait du transport des denrées, Ti. Plautius Felix Ferruntianus avait à surveiller les stocks de denrées qui se trouvaient sur place et à contrôler les silos à blé. Cette fonction, qui n'a certainement pas eu des appointements supérieurs à 60 000 sesterces, a coïncidé avec le séjour des deux empereurs à Rome. Puis, quand la guerre sur le Danube s'est rallumée, l'officier a repris du service en qualité de préfet de l'*ala I Thracum veteranorum sagittariorum* en garnison à *Campana* (Nagytéteny) en Pannonie Inférieure » [137]. Or, ces observations, il nous semble, sont maintenant d'autant plus à révéler, ayant en vue que l'inscription de Mactar faisant connaître la carrière de Sex. Iulius Possessor n'était alors pas encore mise au jour, l'auteur cité étant d'ailleurs d'avis que celui honoré par l'inscription de Séville était originaire de l'Es-

[133] CIL VIII 620 (= 11796 ; ILS 4908). Cf. G. Ch. Picard, RA 1968, p. 299 sqq.

[134] Selon G.-Ch. Picard, Sex. Iulius Possessor aurait introduit le culte de la triade Latone-Apollo-Diane à Mactaris peu de temps avant la promotion de la ville au rang de *colonia* (plus haut, notes 131—132); or, cet événement eut lieu, semble-t-il, seulement vers la fin du règne de Commode (note 119). D'où il résulte que la charge de *proc. Aug. Alexandriae ad Mercurium* daterait, elle-même, plus tard, éventuellement *post* 180 ; voir dans ce sens aussi H.-G. Pflaum, *Supplément*, p. 140.

[135] F. Vittinghoff, AMN, 6, 1969, p. 142 : « *Romulensium Malvensium* wäre somit eine bequeme Kurzform für die normale, aber umständlichere Wendung *Romulensium provinciae Malvensis, ex Dacia Malvense* o. ä. ». Selon la démonstration de F. Vittinghoff (acceptée aussi par nous : SCIVA, 38, 1987, 1, p. 23—32), Romula et Malva ont été deux villes différentes (voir AMN, 6, p. 147).

[136] CIL VIII 619 (= 11780 ; ILS 2747). Cf. H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 539—541 n° 198 (voir aussi *Supplément*, p. 53) ; H. Devijver, PME, P-41.

[137] H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 540. Cf. H. Pavis d'Escurac, *op. cit.*, p. 127—129, 429 ; l'auteur montre (p. 128 sqq.) les difficultés traversées par Rome et Italie à cause des années de guerre, de faim et de peste ; Rome même dut contribuer au ravitaillement d'un nombre de villes d'Italie (Hist. Aug. Vita Marci 11). Mais, avant de décider toute distribution, il était nécessaire de connaître les possibilités offertes par les entrepôts de la capitale et des ports — ce qu'expliquerait les missions de Sex. Iulius Possessor et de Ti. Plautius Felix Ferruntianus. On peut citer de nouveau le cas de C. Cominius Bo... Agricol[a Aur]elius Aper (voir note 68), dont la mission de *procurator annonae* date de la même époque : „Le synchronisme des missions de Sex. Julius Possessor et de C. Cominius Bo...Agricola ...elius Aper est l'indice d'un vaste plan d'action appliqué simultanément à plusieurs contrées du monde romain afin de faire face à une situation très critique résultant de l'épidémie de peste et de la disette dont a souffert l'Italie sous le règne de Marc-Aurèle" (H. Pavis d'Escurac, *op. cit.*, p. 133). Nous synchroniserions aussi ces deux missions avec celle de Ti. Plautius Felix Ferruntianus et nous opterions par conséquent pour une date un peu ultérieure (a. 176). Il n'est aucunement prouvée l'affirmation de M. Christol et S.Demougin, ZPE 57, 1984, p. 168, selon lesquels le passage de Cominius Bo[.....]ius Agricol[a Aur]elius Aper en Maurétanie Césarienne daterait de l'époque de Septime Sévère : „Il faut donc admettre que l'*ala milliaria* n'apparait en Maurétanie Césarienne qu'au début du IIIe siècle et qu'elle fut une création sévérienne implantée dès origines sur la ligne avancée du limès" (pour cette troupe, voir N. Benseddik, *op. cit.*, p. 36—37) : en réalité, le déplacement de l'unité pour une nouvelle garnison n'exclut sa présence en Césarienne avant le règne de Septime Sévère (éventuellement, elle était identique avec *ala I Nervia Augusta fidelis milliaria*; voir E. Birley, *Corolla memoriae E. Swoboda*, 1966, p. 56 ; N. Benseddik, *op. cit.*, p. 38).

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

pagne [138]. D'autre part, G.-Ch. Picard montre que Plautius Felix Ferruntianus épousa Iulia Frugilla, la fille de Sex. Iulius Possessor [139] — événement qui aurait eu lieu, éventuellement, comme suite de la collaboration de ces deux concitoyens mactarois lors de leur séjour à Rome.

Toutefois, on peut rapprocher la première étape de la carrière de Sex. Iulius Possessor à celle de T. Ant. Cl. Alfenus Arignotus que nous avons présentée en détail dans cette étude [140]. C'est vers 175 que le dernier mentionné exerça son troisième commandement et la charge de *curator* de quelques villes de la Syrie du nord ; à son tour, Sex. Iulius Possessor est attesté dans la province voisine de Cappadoce en tant que tribun militaire de la légion XII^c Fulminata et simultanément *curator coloniae Arcensium*.

Il est possible donc que les étapes de leurs milices équestres aient été déterminées par les mêmes événements. Nous serions donc enclin de dater les milices équestres de Sex. Iulius Possessor vers la fin du règne conjoint de Marc-Aurèle et Lucius Verus, sinon un peu plus tard [141].

C. NONIVS CAEPIANVS

La carrière de ce quatrième personnage dont nous occupons est connue du texte d'une autre inscription honoraire mise au jour à Rimini (Ariminium) [142].

C. Nonio C(ai) f(ilio) An(niensi tribu) Caepian[o], equo publ(ico), ex quin[q(ue)] decuris iudicu[m], praef(ecto) coh(ortis) III Britt[o]num veteranor[um] equitatae, trib(uno) leg(ionis) I Ad[iu]tricis piae fidelis, pra[ef(ecto)] alae I Asturum, praepos[ito] numeri equitum elector[um] ex Illyrico, C. Valerius Saturninus, d[ec(urio)] alae I Asturum, praef(ecto) optim[o]. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

Après avoir parcouru les obligations résultant de son inscription sur la liste des juges, charge antérieure aux milices équestres [143], C. Nonius Caepianus débuta dans la carrière équestre en qualité de préfet de la *cohors III Britt[o]num veteranor[um] equitata* ; cette troupe tenait sa garnison dans la Mésie Supérieure [144]. À cause du fait que dans le diplôme de 160 de cette province [145] le nom de l'unité ne porte pas l'indication *veteranorum*, mais celle-ci fait son apparition dans un autre diplôme d'une date proche (8 février 161) [146], il s'ensuivrait que les milices équestres de C. Nonius Caepianus dateraient après 161 ; en tout cas, elles ne dépassent pas le IIe siècle [147] — si on prend aussi en considération qu'aucune des troupes mentionnées par cette inscription ne porte un des surnoms impériaux connus au IIIe siècle [148].

Après cela, il fut *trib(unus) leg(ionis) I Ad[iu]tricis piae fidelis*, dans la Pannonie Supérieure [149].

C. Nonius Caepianus accomplit sa troisième milice équestre en Dacie Inférieure, en qualité de *pra[ef(ectus)] alae I Asturum*, dont la garnison était à Hoghiz, dans le sud-est de la Transylvanie [150]. Toutefois, on lui confia la mission de *praepositus numeri equitum elector[um] ex Illyrico* [151] ; il est digne de rappeler que ce *numerus* est attesté par une estampille tégulaire exactement dans cette localité [152]. Son cumul de commandements fut déterminé sans doute par une situation exceptionnelle, occasion avec laquelle P. Aelius Marcianus, le préfet de la *cohors I Bracaraugustanorum* (campée à Breţcu, en voisinage) [153], assuma lui-aussi à une date proche le commandement à titre de *praepositus* du *numerus Illyricorum* [154].

★

Trois de ces officiers supérieurs débutèrent dans la carrière équestre sous Marc-Aurèle et Lucius Verus ; le quatrième accomplit, semble-t-il, sa dernière milice équestre *(praefectura alae)* également à la même époque, vers 170.

[138] Voir plus haut le texte cité à la note 116.

[139] RA 1963, p. 88 sqq. (cf. RA 1968, p. 299) ; voir aussi H.-G. Pflaum, *Carrières. Supplément*, p. 53.

[140] Voir plus haut, p. 162—163.

[141] Cf. C. C. Petolescu, SCIVA, 34, 1983, 1, p. 55.

[142] CIL XI 393 (= ILS 2739 ; Angela Donati, *Rimini antica. Il lapidario romano*, Rimini 1981, p. 110 n° 38). Cf. H. Devijver, PME, N-12.

[143] S. Demougin, Ancient Society, 6, 1975, p. 156—157, n° 20.

[144] C. Cichorius, RE IV, 264—265 s.v. *cohors* ; J. Beneš, *Auxilia*, p. 22—23.

[145] CIL XVI 111.

[146] RMD (1978) 55.

[147] C. C. Petolescu, SCIVA, 32, 1981, 4, p. 470—471, note 22.

[148] Voir note suivante.

[149] Au IIIe siècle, cette unité porte tour-à-tour les surnoms impériaux d'*Antoniniana*, *Severiana*, *Maximiniana* et *Philippiana* : J. Fitz, *op. cit.*, p. 316 (index) (voir la discussion qui envoie à la note antérieure).

[150] C. Cichorius, RE I, 1230—1231 s.v. *ala* ; W. Wagner, *Dislok.*, p. 10—11 ; J. Beneš, *Auxilia*, p. 6 ; voir aussi TIR, L-35, 1969 p. 46 (s.v. Hoghiz).

[151] Sur ce corps de troupes, voir plus haut, notes 11—13.

[152] G. Bakó, SCIVA, 26, 1975, 1, p. 142.

[153] CIL VIII 9358 (= ILS 2738) ; voir *supra*, notes 7—10.

[154] Il s'avère non fondée l'affirmation d'Angela Donati, *loc. cit.*, selon laquelle notre personnage aurait exercé ses milices „fra l'età di Traiano et quella di Adriano".

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro

Les sources épigraphiques nous présentent ces personnages cumulant temporairement — à titre provisoire de *praepositus* [155] —le commandement d'une autre unité militaire (dans le cas de Possessor, de deux autres troupes); or, l'examen de la prosopographie des milices équestres nous révèle que telle décision d'exception fut adoptée à l'époque de Marc-Aurèle pour la première fois, étant déterminée probablement par le fait que l'acharnement des combats aurait produit de graves lacunes dans le corps du commandement [156]. Il s'agit sans doute des événements passés vers 168, quand la Dacie fut ravagée par les attaques barbares [157]. Il semble même que la Dacie Inférieure fut affectée par cet état d'insécurité dès les premières années du nouveau règne, ainsi qu'il résulterait de la datation un peu antérieure des commandements sur l'Olt de Sex. Iulius Possessor [158].

En conclusion, il s'avère que, loin d'être quelques simples contributions à la prosopographie des milices équestres, l'étude en connexion de ces quatre carrières représente aussi une contribution à l'histoire politique et militaire de la Dacie à l'époque des guerres de Marc-Aurèle contre les populations barbares de la zone du Danube.

[155] W. Enßlin, RE Suppl. VIII (1956), 548—553.

[156] Voir la remarque de H.-G. Pflaum, *Carrières* I, p. 541 : « ce détail atteste combien ces combats sur le Danube ont du être meurtriers ».

[157] Alors, Ulpia Traiana Sarmizegetusa fut attaquée (CIL III 7969 = ILS 371 = IDR III/2, 76; AE 1976, 561 = IDR III/2, 11); le camp de Micia fut détruit (L. Petculescu, dans Cercetări arheologice, 3, Bucarest, 1979, p. 113), celui de Tibiscum eut semble-t-il lui aussi à souffrir (IDR, III/1 138 a = AE 1978, 681).

[158] Voir plus haut, p. 170—171.

http://www.daciajournal.ro https://biblioteca-digitala.ro